



Bulletin Officiel

N°7721 Vendredi 23 octobre 2026

www.cmf.tn31^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUEES DU CMF

ONE TECH HOLDING	3
PRECISIONS RELATIVES AUX INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025	4
INFORMATION DU CMF PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES : PRECISIONS SUR L'OBLIGATION D'INFORMATION SUR LES FAITS SUSCEPTIBLES DE METTRE EN PERIL LES INTERETS DES SOCIETES OU DES INVESTISSEURS	10
INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025	14
PUBLICATION EN LIGNE DES ETATS FINANCIERS DES INTERMEDIAIRES EN BOURSE ET DES SOCIETES DE GESTION A PARTIR DES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025	18

AVIS DES SOCIETES

<u>ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE</u>	
ARAB TUNISIAN LEASE –ATL	20
<u>COMMUNIQUE DE PRESSE</u>	
EURO-CYCLES S.A	21
<u>MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE D'INVESTISSEMENT</u>	
GENERALE OBLIG SICAV	22
<u>CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS</u>	
EMPRUNT OBLIGATAIRE « BTK LEASING 2026-2 »	23

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

LES VALEURS LIQUIDATIVES SONT DESORMAIS CONSULTABLES AU FORMAT EXCEL, PLUS PRATIQUE ET DIRECTEMENT EXPLOITABLE, SUR LE SITE OFFICIEL DU CMF VIA LE LIEN SUIVANT : <https://www.cmf.tn/valeurs-liquidatives-des-titres-opcvm>

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 24/06/2026)

ANNEXE II

INFORMATIONS POST AGO ET AGE

- SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES "LLOYD TUNISIEN" –AGO-
- SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES "LLOYD TUNISIEN" –AGE-

ANNEXE III

COMMUNIQUE DE PRESSE

- TUNISIE LEASING ET FACTORING : APPEL À CANDIDATURES POUR LA DÉSIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU TITRE DES EXERCICES : 2027-2028-2029

ANNEXE IV

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS

- OFFICE PLAST
- SOCIETE IMMOBILIERE ET DE PARTICIPATIONS « SIMPAR »
- SOCIETE DES INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES DE TUNISIE
- SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS « MONOPRIX »

ANNEXE V

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE SANS APE

- EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « STB SUBORDONNE 2026 »

ANNEXE VI

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2026

- UNITE DE FABRICATION DE MEDICAMENTS – UNIMED

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Sur demande du Conseil du Marché Financier et dans le cadre du suivi de l'état d'avancement du projet d'introduction en bourse de l'activité câble du groupe One Tech Holding, la société One Tech Holding a communiqué les informations concernant les modalités de l'opération et le calendrier y afférent :

«... Le Conseil d'administration de One Tech Holding, réuni le 24 août 2026, a donné son accord sur les modalités de l'opération : l'introduction en bourse de Tunisie Câbles sera réalisée par voie d'Offre à Prix Ouvert. Elle combinera une augmentation de capital, qui en constituera la majeure partie, et une cession limitée d'actions existantes par One Tech Holding. Le 29 septembre 2026, le Conseil d'administration et l'Assemblée Générale Ordinaire de Tunisie Câbles se sont à leur tour prononcés sur l'opération. L'Assemblée Générale Extraordinaire de Tunisie Câbles, a adopté les résolutions relatives à son capital, préalables au dépôt du dossier.

Les intermédiaires en bourse chargés de l'introduction, MAC SA et Tunisie Valeurs, ont été mandatés. Les travaux de due diligence financière, juridique, fiscale et organisationnelle sont en cours de finalisation.

À deux mois de la clôture de l'exercice, et dans un souci de transparence et de conformité aux exigences réglementaires, la Direction Générale prévoit de disposer des comptes certifiés de Tunisie Câbles relatifs à l'exercice 2026 au plus tard à fin février 2027. Ces comptes viendront actualiser le dossier en cours d'instruction. Les investisseurs disposeront ainsi, au moment de l'offre, d'une base complète et auditée sur l'exercice 2026, leur permettant d'apprécier la situation de la société sur les données les plus récentes, au plus près de la réalité de son activité.

L'introduction en bourse interviendra ainsi au cours du premier semestre 2027.

Ce calendrier reste subordonné à l'accomplissement des formalités juridiques et à l'obtention des autorisations requises. Toute évolution significative sera portée à la connaissance du public...»

بلاغ هيئة السوق المالية

توضيحات بشأن المعلومات البيئية والاجتماعية والحوكمة الواجب تضمينها من قبل شركات المساهمة العامة على مستوى الإيضاحات المرفقة بالقوائم المالية

في إطار مواصلة هيئة السوق المالية لجهودها الرامية إلى دعم شركات المساهمة العامة في الوفاء بواجبات الإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وذلك على ضوء البلاغ الصادر عنها بتاريخ 25 ديسمبر 2025، وبلاستناد إلى مخرجات الملتقى الذي نظّمته الهيئة بالتعاون مع هيئة الخبراء المحاسبين بتونس يوم 22 جانفي 2026 حول واجبات الإفصاح المرتبطة بعوامل الاستدامة ومتطلبات آلية تعديل الكربون على الحدود، وما تم تسجيله من استفسارات خلاله، تُصدر الهيئة هذا البلاغ التكميلي قصد تقديم توضيحات إضافية بشأن متطلبات الإفصاح ذات الصلة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، الواجب تضمينها ضمن القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025.

وتهدف هذه التوضيحات إلى مرافقة شركات المساهمة العامة في حسن تطبيق الإطار المحاسبي الجاري به العمل. كما يندرج هذا التمشي في إطار مقاربة تدريجية تواكب السياق الانتقالي للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2025، دون أن يترتب عنه إحداث أية التزامات جديدة ذات صبغة معيارية.

وفي هذا الإطار وتماشيا مع مهمتها في حماية الادخار المستثمر في الأوراق المالية وتعزيز شفافية السوق المالية، تذكر الهيئة أن الإيضاحات المرفقة بالقوائم المالية لشركات المساهمة العامة يجب أن تتضمن قسما مخصصا للمعلومات ذات الأهمية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة عندما يكون لهذه العوامل، تأثير محتمل ذو أهمية على الوضعية المالية أو الأداء المالي أو استمرارية النشاط أو آفاق الشركة وذلك بناء على تقييم للمادية المالية وفقا للإطار المرجعي للمحاسبة كما هو منصوص عليه بالأمر عدد 2459 لسنة 1996 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996. وفي هذا السياق، يمكن للشركات الاعتماد على مبادئ معايير الاستدامة الدولية IFRS S1 و IFRS S2 عند إعداد هذا القسم، وذلك مع التقيد بأحكام الإطار المرجعي للمحاسبة.

وينبغي أن يشمل هذا القسم على الأقل على المحاور التالية:

أ. **نمط الحوكمة:** وصف الهياكل والأدوار والمسؤوليات في مجال الإشراف والتسيير الخاصة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، بما في ذلك مشاركة أجهزة الحوكمة، وذلك بقدر ما تساهم هذه العناصر في تقييم إدارة المخاطر البيئية والاجتماعية والحوكمة التي قد يكون لها أثر مالي ذو أهمية.

ب. **الاستراتيجية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة:** عرض التوجهات الاستراتيجية للشركة في هذا المجال بقدر ما يكون لهذه التوجهات أثر ذو أهمية على الفرضيات المحاسبية أو الآفاق أو المجاميع الرئيسية في القوائم المالية ، ووصف مدى ترابط الاستراتيجية المتعلقة بالعوامل المذكورة مع الاستراتيجية الشاملة، وعند الاقتضاء، الأهداف المحددة.

ت. **إدارة المخاطر والفرص:** تحديد وتحليل المخاطر والفرص المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة ذات الأهمية بالنظر الى تأثيرها المحتمل على الوضعية المالية أو الأداء أو آفاق الشركة.

ث. **مؤشرات كمية و/أو نوعية:** الإفصاح، عند الاقتضاء، عن مؤشرات كمية و/أو نوعية ذات أهمية في تقدير الشركة وذلك على ضوء تحليل المادية المالية. وبالنسبة لهذا المحور الأخير المتعلق بالمؤشرات الكمية و/أو النوعية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، تقوم الشركات باختيارها على أساس تقييمها للمخاطر وللمادية المالية، وفقا لمبدأي الأهمية النسبية والتوازن بين المنافع والتكاليف المنصوص عليهما في الإطار المرجعي للمحاسبة. مع التذكير في هذا الإطار بأن عدم نشر المؤشرات المذكورة لا يُعدّ في حد ذاته تقصيرا، طالما كانت الشركة قادرة على تبرير عدم أهمية هذه المؤشرات في ضوء تحليل الأهمية النسبية المالية، وفي ضوء مستوى نضج أنظمة المعلومات بالنظر لوضعية الشركة.

وتجدر الإشارة الى أنّه فيما يتعلق بالقوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025، وباعتبار أن السنة المحاسبية 2025 تُعتبر أول سنة لبدء سريان متطلبات الإفصاح المذكورة، فقد اعتبرت الهيئة هذه الفترة على أنها **مرحلة انتقالية**. وفي هذا الإطار، وتقديرا لأن بعض الشركات قد لا تمتلك بعد أنظمة معلومات أو بيانات ناضجة بالكامل تمكنها من إنتاج مؤشرات كمية كاملة وموثوقة، فإنه يُسمح لها بالاكْتفاء بالإفصاح بالمعلومات النوعية ذات الصلة والتي تهدف إلى وصف المنهجية المعتمدة لإدارة العوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، والإجراءات المتخذة، وآليات الحوكمة وإدارة المخاطر **الجاري وضعها أو تطويرها**، وكذلك الجدول الزمني المحدد للتنفيذ التدريجي للإفصاح بالمؤشرات الكمية.

ويكرس هذا التمشي المعتمد من قبل الهيئة مبدأ "الامتثال أو التبرير" الذي يهدف إلى مرافقة الشركات في رفع مستوى نضجها التدريجي في إعداد الإفصاحات المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، دون المساس بمبادئ المادية المالية والنسبية والصورة الوافية. وتحدد الشركة عند الاقتضاء، البنود الرئيسية في القوائم المالية التي قد تتأثر حسب تقديرها بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وفقاً للإطار المرجعي للمحاسبة، واسترشاداً بمبادئ معايير الاستدامة الدولية IFRS S1 و IFRS S2.

وفيما يخص المعلومات المتعلقة بآلية تعديل الكربون عند الحدود المعنية بالإفصاح ضمن الإفصاحات المتعلقة بالقوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025، تقيم الشركات المعنية بهذه الآلية، وفقاً للإطار المرجعي للمحاسبة، ما إذا كان تعرضها لآلية تعديل الكربون عند الحدود من شأنه أن يكون له أثر مالي ذو أهمية على وضعيتها وأدائها المالي أو نشاطها أو أفاقها المستقبلية.

ولا يمكن اعتبار عدم الإفصاح عن مؤشرات حول تعرض الشركة لهذه الآلية، في حد ذاته، تقصيراً، طالما أن الشركة قادرة على تبرير عدم أهمية المؤشرات المذكورة في ضوء تحليل الأهمية النسبية المالية وبالنظر إلى مستوى نضج أنظمة المعلومات. وفي هذه الحالة، يمكن أن تكون المعلومات المتعلقة بهذه الآلية التي يتم الإفصاح بها ذات طبيعة نوعية في الغالب وذلك تكريساً لمبدأ "الامتثال أو التبرير" المعتمد من قبل الهيئة، وتتعلق هذه المعلومات بوصف منهجية تحديد التدفقات المعنية، وإجراءات الشركة التي هي بطور الإنجاز، والجدول الزمني المحدد للامتثال التدريجي.

وتشدد الهيئة على ضرورة قيام شركات المساهمة العامة بتعزيز منظومات الحوكمة وإدارة المخاطر والإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة تدريجياً، بالتنسيق الوثيق مع مراقبي حساباتها، لضمان جودة وموثوقية وملاءمة المعلومات المقدمة إلى السوق.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

**PRECISIONS RELATIVES AUX INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR
LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES
NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

Dans le prolongement du communiqué du Conseil du Marché Financier (CMF) du 25 décembre 2025, relatif aux informations à fournir au niveau des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, par les sociétés faisant appel public à l'épargne, concernant les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF), et suite au colloque organisé par le CMF en collaboration avec l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie le 22 janvier 2026 sur ce thème et aux interrogations posées par les participants audit colloque, le CMF souhaite apporter les précisions suivantes quant à ses attentes en matière d'information financière liée à la durabilité.

Les présentes précisions ont pour objet d'accompagner les sociétés faisant appel public à l'épargne dans l'application du cadre comptable existant. Elles s'inscrivent dans une logique transitoire pour l'exercice clos au 31 décembre 2025 et ne créent pas, à ce titre, d'obligations nouvelles de nature normative.

Conformément à sa mission de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, et de renforcement de la transparence du marché financier, le CMF rappelle que les notes annexes aux états financiers des sociétés faisant appel public à l'épargne doivent comporter une section dédiée aux informations financières significatives liées aux facteurs ESG.

Cette information est fournie, sur la base d'une appréciation de la matérialité financière, conformément au cadre conceptuel de la comptabilité tel que prévu par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, lorsque ces facteurs sont susceptibles d'influencer de manière significative la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation ou les perspectives de la société.

À cet effet et pour l'élaboration de cette section, les sociétés peuvent s'appuyer sur les principes des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2, dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité.

Cette section devrait au moins couvrir les quatre axes suivants :

a. Mode de gouvernance :

Description des structures, rôles et responsabilités en matière de supervision et de pilotage des enjeux ESG, y compris l'implication des organes de gouvernance dans la mesure où ces éléments contribuent à l'appréciation de la gestion des risques ESG susceptibles d'avoir une incidence financière significative.

b. Stratégie ESG :

Présentation des orientations stratégiques de la société en matière ESG, de leur articulation avec la stratégie globale et, le cas échéant, des objectifs fixés dans la mesure où ces orientations stratégiques ont une incidence significative sur les hypothèses comptables, les perspectives financières ou les principaux agrégats des états financiers.

c. Gestion des risques et opportunités :

Identification et analyse des risques et opportunités ESG matériellement significatifs au regard de leur incidence potentielle sur la situation financière, la performance ou les perspectives de la société.

d. Indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs :

Communication, le cas échéant, d'indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs jugés matériellement significatifs au regard de l'analyse de la matérialité financière réalisée par la société.

Les indicateurs quantitatifs et qualitatifs relatifs aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance sont identifiés à l'issue d'une analyse des risques et de la matérialité financière, conformément aux principes d'importance relative ainsi qu'à l'équilibre entre coûts et avantages consacrés par le cadre conceptuel de la comptabilité.

L'absence de publication d'indicateurs ne saurait, à elle seule, constituer un manquement, dès lors que la société est en mesure d'en justifier le caractère non matériel de l'exposition ou par le niveau de maturité des systèmes d'information au regard de sa situation spécifique.

Pour les états financiers clos au 31 décembre 2025, l'information ESG fournie dans les notes aux états financiers, s'inscrit dans une **phase transitoire**. Lorsque les sociétés ne disposent pas encore de systèmes d'information ou de données suffisamment matures pour produire des indicateurs quantitatifs complets et fiables, elles peuvent recourir à une information qualitative pertinente. Cette information qualitative vise à décrire la démarche ESG adoptée par la société, les actions engagées, les dispositifs de gouvernance et de gestion des risques en cours de déploiement, ainsi que le calendrier envisagé pour la mise en place progressive d'indicateurs quantitatifs.

Cette approche relève d'une logique de « Comply or Explain » visant à accompagner les sociétés dans une montée en maturité graduelle du reporting ESG, sans remettre en cause les principes de matérialité financière, de proportionnalité et d'image fidèle. Le cas échéant, la société indique les principaux postes des états financiers susceptibles d'être affectés par les enjeux ESG, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité et, à titre d'orientation, aux principes des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2.

En ce qui concerne l'information relative au Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF) à fournir dans les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, les sociétés concernées par ce Mécanisme, apprécient conformément au cadre conceptuel de la comptabilité, si leur exposition au dispositif MACF est de nature à avoir une incidence financière significative.

L'absence de publication d'indicateurs sur cette question, ne saurait constituer un manquement dès lors qu'elle est justifiée par le caractère non matériel de l'exposition ou par le niveau de maturité des systèmes d'information. Dans ce cas, et dans le cadre de la logique de « Comply or Explain » adoptée pour l'exercice 2025, l'information relative au MACF peut revêtir un caractère principalement qualitatif, visant à décrire la démarche d'identification des flux concernés, les travaux engagés et le calendrier envisagé pour la mise en conformité progressive.

Le CMF invite l'ensemble des sociétés faisant appel public à l'épargne à renforcer progressivement leurs dispositifs de gouvernance, de gestion des risques et de reporting relatifs aux facteurs ESG, en étroite coordination avec leurs commissaires aux comptes, afin de garantir la qualité, la fiabilité et la pertinence des informations communiquées au marché.

بلاغ هيئة السوق المالية

واجب الإعلام المحمول على مراقبي حسابات شركات المساهمة العامة تجاه هيئة السوق المالية: توضيحات بخصوص الإعلام بالحالات التي من شأنها أن تشكل خطرا على مصالح الشركات أو حاملي أوراقها المالية

في إطار اضطلاع هيئة السوق المالية بمهامها الرامية إلى حماية الادخار المستثمر في الأوراق المالية والأدوات المالية القابلة للتداول بالبورصة وكل توظيف للأموال عن طريق المساهمة العامة، وذلك طبقاً لأحكام الفصل 23 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 المتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية، تقدم الهيئة التوضيحات التالية بخصوص نطاق تطبيق أحكام الفصل 3 سادسا من القانون سالف الذكر، والمتعلقة بواجب الإعلام المحمول على مراقبي حسابات شركات المساهمة العامة.

ويهدف هذا التوضيح إلى ضمان فهم موحد وتطبيق سليم وفعلي للأحكام القانونية المذكورة، التي تلزم مراقبي الحسابات بإعلام هيئة السوق المالية بكل أمر من شأنه أن يشكل خطرا على مصالح الشركة المعنية أو على مصالح حاملي أوراقها المالية، وذلك فور علمهم بها أثناء مباشرتهم لمهامهم.

وفي هذا الإطار، تعتبر هيئة السوق المالية أنّ الوقائع والوضعيات التالية تُعد، على سبيل المثال لا الحصر، من الحالات التي تستوجب الإعلام المنصوص عليه بالفصل 3 سادسا المشار إليه:

- أي خرق أو مخالفة جسيمة للأحكام التشريعية أو الترتيبية أو الإدارية المنظمة لنشاط الشركة؛
- وجود مخاطر أو شكوك جدية من شأنها المساس باستمرارية نشاط الشركة؛
- وجود مراقبي الحسابات في وضعية استحالة تنفيذ مهامهم، وفقا لأحكام الفصل 268 من مجلة الشركات التجارية؛

- حالات رفض التصديق على الحسابات على معنى الفصل 269 من مجلة الشركات التجارية؛
- إبداء رأي مضمّن باحتراز، وخاصة في الحالات التي تتعلق فيها هذه الاحترازات بـ:
- ✓ المساس باستمرارية نشاط الشركة أو ديمومتها؛

- ✓ بنود بالقوائم المالية يكون أثرها، منفردة أو مجتمعة، جوهريا بالنظر إلى معايير الأهمية النسبية، ومن شأنه التأثير بصفة جوهريّة على التقديم الوفي للوضعية المالية أو للأداء أو للتدفقات النقدية؛

- ✓ وجود احترازاات متكررة أو غير مسوأة، أو متواصلة على مدى سنتين محاسبيتين أو أكثر؛
- ✓ عدم تكوين المدخرات الضرورية لتغطية المخاطر الجسيمة أو عدم احتساب خصوم هامة؛
- ✓ إنجاز معاملات ذات أهمية مع أطراف مرتبطة بشروط تفضلية مقارنة بشروط السوق.

وتؤكد هيئة السوق المالية أن القائمة الواردة أعلاه لا تهدف إلى حصر أو تقييد نطاق واجب الإعلام، إذ يتعين على مراقب الحسابات، في إطار مسؤوليته المهنية وبصفته خبيراً مختصاً، أن يقدّر، بالنظر إلى خصوصيات كل مهمة وظروفها، وجود أي أمر أو وضعية، ولو لم يرد ذكرها صراحة ضمن الحالات المذكورة، من شأنها أن تشكل خطراً على مصالح الشركة المعنية أو على مصالح حاملي أوراقها المالية. كما تجدر الإشارة إلى أنه في حال وجود شكوك حول تقدير الوقائع أو الحالات الواجب الإعلام بها، يتعين على مراقب الحسابات التحلي بمبدأ الحيطة والحذر، والمبادرة بإعلام هيئة السوق المالية بالوقائع أو الوضعيات التي لم يتمكن من الحسم في شأنها.

وبخصوص إجراءات الإعلام، فإنه يعين على مراقبي الحسابات إعلام هيئة السوق المالية بأي وسيلة تترك أثراً كتابياً. وعندما تتعلق حالات الإعلام بإبداء رأي برفض التصديق على الحسابات أو بإبداء رأي مضمّن باحتراز، يتعين على مراقبي الحسابات مدّ الهيئة بجميع العناصر التوضيحية والبيانات اللازمة التي من شأنها تسهيل فهم الوقائع والحالات المعلم بها.

وإذ تذكّر هيئة السوق المالية بأهمية الدور المحوري الذي يضطلع به مراقبو الحسابات في تكريس الشفافية وحماية المستثمرين، فإنها تدعو كافة المعنيين إلى الحرص على التقيد الصارم بواجبات الإعلام المذكورة أعلاه وبكافة الالتزامات القانونية والترتيبية ذات الصلة، بما يساهم تعزيز شفافية السوق ودعم مقتضيات الثقة فيها.

Communiqué du Conseil du Marché Financier
--

Information du CMF par les commissaires aux comptes : Précisions sur l'obligation d'information sur les faits susceptibles de mettre en péril les intérêts des sociétés ou des investisseurs.

Dans le cadre de sa mission de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, produits financiers négociables en bourse et tout autre placement donnant lieu à appel public à l'épargne, telle que prévue par l'article 23 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, le Conseil du Marché Financier (CMF) apporte des précisions relatives à l'application des dispositions de l'article 3 sexies de la loi susvisée, concernant l'obligation d'information du CMF par les commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne.

Cette démarche vise à assurer une application harmonisée, claire et sécurisée de ladite disposition légale, laquelle impose aux commissaires aux comptes de signaler immédiatement au CMF tout fait susceptible de mettre en péril les intérêts de la société concernée ou ceux des porteurs de ses titres.

À ce titre, le CMF précise que sont notamment considérés comme des faits justifiant l'information prévue par l'article 3 sexies précité, à titre indicatif et sans que cette énumération ne présente un caractère exhaustif, les situations suivantes :

- Toute violation significative des dispositions législatives, réglementaires ou administratives régissant l'activité de la société ;
- L'existence d'un risque ou d'un doute sérieux concernant la continuité de l'exploitation ;
- Les situations d'impossibilité pour les commissaires aux comptes d'exécuter leurs missions, telles que prévues par l'article 268 du Code des sociétés commerciales ;
- Les cas de désapprobation des comptes au sens de l'article 269 du Code des sociétés commerciales ;
- L'émission d'une opinion assortie de réserves, notamment lorsque celles-ci portent sur :

- ✓ La mise en cause de la continuité d'exploitation ou de la pérennité de la société
- ✓ Un ou plusieurs postes des états financiers dont l'impact, individuel ou agrégé, est significatif au regard des critères de matérialité et affecte substantiellement la représentation fidèle de la situation financière, de la performance ou des flux de trésorerie ;
- ✓ L'existence de réserves récurrentes ou non régularisées, persistantes sur deux exercices consécutifs ou plus ;
- ✓ L'insuffisance manifeste de provisions pour risques majeurs ou la non prise en compte de passifs importants;
- ✓ Des transactions significatives avec des parties liées conclues à des conditions non conformes à celles du marché.

Il est rappelé que cette liste n'a pas vocation à limiter l'étendue de l'obligation de signalement. Il appartient au commissaire aux comptes, en sa qualité de professionnel avisé et sous sa responsabilité, d'apprécier, au regard des circonstances propres à chaque mission, si un fait ou une situation, même non expressément visé, est de nature à mettre en péril les intérêts de la société ou des porteurs de ses titres. En cas de doute, le principe de prudence doit prévaloir et conduire à l'information du CMF.

S'agissant des modalités pratiques, l'information du CMF par les commissaires aux comptes est transmise par tout moyen permettant d'en conserver une trace écrite. Lorsque les faits signalés se rattachent à l'émission d'une désapprobation des comptes ou à l'émission d'une opinion assortie de réserves, les commissaires aux comptes sont tenus de déposer auprès du CMF tout élément explicatif de nature à faciliter la compréhension des faits signalés.

Conscient du rôle central du contrôle légal des comptes dans la consécration de la transparence et la protection des investisseurs, le CMF invite les commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne à veiller au strict respect des obligations d'information susvisées, et ce dans un souci de transparence et de bon fonctionnement des marchés.

بلاغ هيئة السوق المالية

توضيح للمعطيات الواجب تضمينها من قبل شركات المساهمة العامة صلب القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025 المتعلقة بالتحديات المناخية وبمعايير الحوكمة البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات

في إطار مشروعها الاستراتيجي المتعلق بالاستدامة، وعملا بمهامها الرامية إلى حماية الادخار المستثمر وتعزيز شفافية السوق المالية، تؤكد هيئة السوق المالية حرصها على تعزيز مبادئ الإفصاح والشفافية لدى شركات المساهمة العامة، بما يمكّن المستثمرين من النفاذ إلى معلومات وجيهة وموثوقة وذات جدوى لاتخاذ القرارات الاستثمارية، وبالخصوص المعلومات المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات.

وفي هذا السياق، وطبقا لأحكام الأمر عدد 2459 لسنة 1996 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996 والمتعلق بالإطار المرجعي للمحاسبة، تلقت هيئة السوق المالية انتباه شركات المساهمة العامة إلى أنّ العوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات، متى كانت من شأنها التأثير على نشاط الشركة أو وضعيتها المالية أو أدائها أو آفاقها المستقبلية، تُعدّ من المعطيات الجوهرية التي يتعيّن الإفصاح عنها لفائدة المستثمرين. وتنسجم هذه المتطلبات مع مقتضيات المعايير الدولية للإفصاح المالي المتعلقة بالاستدامة، ولا سيما المعيار IFRS S1 المتعلق بالالتزامات العامة للإفصاح عن المعلومات المالية المرتبطة بالاستدامة، والمعيار IFRS S2 المتعلق بالإفصاح عن المعلومات المرتبطة بالتغيرات المناخية.

وعليه، تدعو هيئة السوق المالية شركات المساهمة العامة إلى تضمين صلب قوائمها المالية الفردية، والمجمعة، المختومة في 31 ديسمبر 2025، على مستوى الإيضاحات المرفقة بها، معلومات واضحة ووجيهة تتعلق بأهم العوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة المرتبطة بنشاط هذه الشركات. ويتعين أن تشمل هذه المعلومات، على وجه الخصوص، المخاطر والفرص المحددة، وانعكاساتها الحالية أو المحتملة على الوضعية المالية، والأداء، واستمرارية النشاط، والآفاق المستقبلية، سواء كانت هذه المخاطر والفرص ناتجة عن نشاط الشركة ذاته أو عن أنشطة شركات المجموعة.

وتكتسي متطلبات الإفصاح المذكورة أهمية خاصة في ظل دخول آلية تعديل الكربون على الحدود (MACF) حيز التنفيذ ابتداء من غرة جانفي 2026. وتتمثل هذه الآلية، التي أقرّها الاتحاد الأوروبي، في إرساء تسعيرة للكربون على المنتجات المستوردة إلى المجال الجمركي للاتحاد، تعادل تلك المفروضة على الشركات المنتجة المقيمة داخله، وهو ما من شأنه أن يترتب عنه انعكاسات محتملة على الشركات التونسية المصدّرة نحو الاتحاد الأوروبي، لاسيما من حيث التكاليف، والقدرة التنافسية، والولوج إلى الأسواق الأوروبية.

وفي هذا الإطار، تدعو هيئة السوق المالية الشركات الناشطة في القطاعات المعنية بآلية تعديل الكربون على الحدود، والتي تقوم بتصدير منتجاتها إلى الاتحاد الأوروبي، سواء بصفة مباشرة أو عبر الشركات التابعة لها، إلى تضمين صلب الإيضاحات الخاصة بالقوائم المالية الفردية، وعند الاقتضاء المجمعة، المختومة في 31 ديسمبر 2025، معلومات تمكّن المستثمر من تقدير آثار هذه الآلية.

ويتعين أن تتناول هذه المعلومات، بصفة خاصة:

- كيفية تحديد وتقييم المخاطر الخاصة بآلية تعديل الكربون على الحدود وإدماجها ضمن منظومة تسيير الشركة أو المجموعة؛
 - الآليات والإجراءات الداخلية المعتمدة لضمان الامتثال لمتطلبات هذه الآلية، ولا سيما فيما يتعلق بقياس وحساب والتصريح بالبصمة الكربونية للمنتجات المصدرة؛
 - تقييم الانعكاسات الحالية والمتوقعة لهذه الآلية على النشاط والوضعية المالية والأداء والقدرة التنافسية وأسواق التصدير والآفاق المستقبلية، سواء تعلّق الأمر بالشركة ذاتها أو بشركات المجموعة.
- كما تدعو هيئة السوق المالية كافة شركات المساهمة العامة إلى تعزيز منظومات الحوكمة والإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وإلى التنسيق مع مراقبي حساباتها، بما يضمن جودة وأمانة ومطابقة المعلومات المنشورة، طبقاً لمقتضيات الإطار المرجعي للمحاسبة والمعايير المشار إليها أعلاه.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

**INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL
PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU
31 DECEMBRE 2025**

Dans le cadre de son plan stratégique en faveur de la durabilité et de sa mission de protection des investisseurs, le Conseil du Marché Financier réaffirme sa détermination à renforcer de manière effective la transparence des sociétés relevant de sa compétence en matière d'information sur la durabilité. Cette orientation répond à l'exigence fondamentale de fournir aux investisseurs toute information pertinente, fiable et utile à la prise de décision, notamment en ce qui concerne les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

À ce titre et conformément aux dispositions du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 relatif au cadre conceptuel de la comptabilité, le Conseil du Marché Financier attire l'attention des sociétés que les facteurs ESG, lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter notamment l'activité, la situation financière, la performance ou les perspectives des sociétés, constituent des informations essentielles devant être portées à la connaissance des investisseurs.

Cette exigence est également conforme aux prescriptions des normes internationales IFRS S1 relative aux obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité et IFRS S2 relative aux informations à fournir sur les changements climatiques.

Dans ce contexte, le Conseil du Marché Financier invite les sociétés faisant appel public à l'épargne à inclure, au niveau de leurs états financiers individuels et, le cas échéant, consolidés, arrêtés au 31 décembre 2025, dans les notes annexes y afférentes, une information claire et pertinente sur les principaux facteurs ESG auxquels elles sont exposées.

Ces informations doivent notamment couvrir les risques et opportunités ESG identifiés, ainsi que leurs effets actuels ou potentiels sur la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation et les perspectives d'avenir desdites sociétés, que ces effets résultent de leur propre activité ou de celle des entités comprises dans leur périmètre de consolidation.

Par ailleurs, ces exigences d'information revêtent une importance particulière dans le contexte de l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2026, du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF).

Le MACF est un dispositif mis en place par l'Union européenne visant à instaurer, une tarification du carbone applicable aux produits importés sur son territoire douanier, équivalente à celle supportée par les producteurs établis au sein de l'Union européenne.

Ce dispositif est susceptible d'avoir des incidences sur les sociétés tunisiennes exportatrices vers l'Union européenne, notamment en matière de coûts, de compétitivité et d'accès aux marchés.

À cet égard, le Conseil du Marché Financier appelle les sociétés opérant dans des secteurs concernés par le MACF et réalisant, directement ou indirectement par l'intermédiaire des sociétés faisant partie de leurs groupes des exportations vers l'Union européenne, à fournir dans les notes aux états financiers individuels et le cas échéant, consolidés arrêtés au 31 décembre 2025, une information permettant à l'investisseur d'apprécier les conséquences de ce mécanisme. Cette information doit notamment porter sur :

- La manière dont les risques spécifiques liés au MACF ont été identifiés, évalués et intégrés dans la gestion de la société ou du groupe ;
- Les dispositifs internes mis en place pour assurer la conformité aux exigences dudit mécanisme, notamment en matière de mesure, de calcul et de déclaration de l'empreinte carbone des produits exportés ;
- L'évaluation des impacts actuels et attendus du MACF sur l'activité, la situation financière, la performance, la compétitivité, les marchés d'exportation et les perspectives de la société et, le cas échéant, du groupe.

Le Conseil du Marché Financier, invite également l'ensemble des sociétés faisant appel public à l'épargne à renforcer leurs dispositifs de gouvernance et de reporting ESG et à se rapprocher de leurs commissaires aux comptes afin de garantir la qualité, la fiabilité et la conformité des informations publiées, au regard des dispositions du cadre conceptuel de la comptabilité et des normes susvisées.

بلاغ هيئة السوق المالية

الشروع في نشر القوائم المالية لوسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير على الموقع الرسمي للهيئة ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31

تذكر هيئة السوق المالية وسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير بضرورة إيداع قوائمهم المالية السنوية مرفقة بتقرير مراقب الحسابات لدى مصالحها، وذلك في أجل أقصاه ثلاثة (3) أشهر ابتداءً من تاريخ ختم السنة المحاسبية.

وفي إطار سعيها لتعزيز مبادئ الحوكمة الرشيدة والنفاذ إلى المعلومة والشفافية، ستتولى هيئة السوق المالية الشروع في نشر القوائم المالية المودعة لديها على موقعها الرسمي، وذلك ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31.

ومن جهة أخرى، فإن مراقبي حسابات الشركات المعنية مدعوون، حتى في غياب إطار مرجعي محاسبي خاص بتلك الشركات، إلى إيلاء عناية خاصة لأموال الحرفاء، سواء خلال مرحلة تقييم منظومة الرقابة الداخلية ومدى احترام التراتيب المنطبقة على التصرف في الموجودات المذكورة، أو عند تدقيق القوائم المالية لهذه الشركات. حيث يندرج ذلك في إطار التزاماتهم المهنية طبقاً للتراتب الجاري بها العمل، وبالخصوص معيار المحاسبة عدد 14 المتعلق بالاحتمالات والوقائع اللاحقة لتاريخ الختم، والذي يغطي بصفة صريحة التعهدات خارج الموازنة.

وتدعو هيئة السوق المالية كافة المتدخلين إلى التقيد الصارم بالتزاماتهم القانونية والترتيبية، وذلك حرصاً على حماية أموال الحرفاء وضمان سلامة السوق المالية.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Publication en ligne des états financiers des intermédiaires en bourse et des sociétés de gestion à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025

Le Conseil du Marché Financier (CMF) rappelle aux **intermédiaires en bourse** et aux **sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers** l'obligation de déposer auprès de ses services, dans un délai maximum de trois (3) mois à compter de la date de clôture de leur exercice comptable, leurs états financiers annuels accompagnés du rapport du commissaire aux comptes.

Dans un souci de promotion des principes de bonne gouvernance, d'accès à l'information et de transparence, les états financiers déposés au CMF **seront désormais publiés sur son site officiel et ce, à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025.**

Par ailleurs, les commissaires aux comptes des sociétés concernées sont invités, même en l'absence d'un référentiel comptable spécifique qui leur est applicable, à accorder une attention particulière aux avoirs des clients, tant lors de la phase d'évaluation du dispositif de contrôle interne et du respect de la réglementation applicable à la gestion desdits avoirs, qu'au moment de l'audit des états financiers de ces sociétés. Cette exigence s'inscrit dans le cadre de leurs obligations professionnelles découlant de la réglementation en vigueur, notamment de la norme comptable n°14 relative aux éventualités et aux événements postérieurs à la date de clôture, laquelle couvre expressément les engagements hors bilan.

Le CMF appelle l'ensemble des intervenants à respecter scrupuleusement leurs obligations légales et réglementaires, dans un objectif constant de transparence, de protection des avoirs des clients et de préservation de l'intégrité du marché financier.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

ARAB TUNISIAN LEASE –ATL-

Siège social : Ennour Building, Centre Urbain Nord, 2082 Mahrajène –Tunis-

Mesdames et Messieurs les actionnaires minoritaires de l'Arab Tunisian Lease (ATL) sont convoqués en Assemblée Élective le vendredi 13 novembre 2026 à 10h00, au siège social de la société, sis à Ennour Building, Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène, à l'effet de délibérer sur le point unique de l'ordre du jour suivant :

Élection d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires au Conseil d'Administration de l'ATL pour un mandat de trois ans (2027, 2028 et 2029), qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2029.

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

EURO-CYCLES S.A

Siège Social : Zone Industrielle Kalaa Kébira 4060 Sousse.

La Société **EURO-CYCLES S.A** informe ses actionnaires et le public qu'elle a finalisé l'acquisition de la totalité des parts sociales de la société DEPORTICA sl, une société spécialisée dans la distribution de cycles installée en Espagne. Cette opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie de développement international et de renforcement de l'intégration commerciale du Groupe.

Cette transaction, conclue pour un montant de 650 000 EUROS, vise à renforcer sa présence sur les marchés internationaux, à développer les canaux de distribution et à améliorer la proximité avec les clients et les partenaires commerciaux.

La signature du contrat d'acquisition a eu lieu le 28 juillet 2026, suivie des démarches administratives de la concrétisation du transfert de propriété au mois de septembre 2026, à la suite de l'inscription des parts sociales au nom de la société EURO-CYCLES S.A dans les registres légaux en Espagne.

Le chiffre d'affaires de la société DEPORTICA devrait contribuer à hauteur de 1 500 000 EUROS au revenu annuel du groupe EURO-CYCLES, avec une croissance prévue de plus de 6% par an selon le business plan.

AVIS DES SOCIETES

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE D'INVESTISSEMENT
GENERALE OBLIG SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
 Agrément du Ministre des Finances du 10/01/2000
Siège social : 16, avenue Jean Jaurès – 1001 Tunis

Générale Obligataire SICAV informe ses actionnaires et le public que son Conseil d'administration, réuni le 5 août 2026, a décidé de modifier la composition du comité de gestion de la SICAV.

Le comité d'investissement de GENERALE OBLIG SICAV est, ainsi, composé des membres suivants :

Nom & Prénom	Qualité
Mr Mourad KALLEL	Président Directeur Général de la SICAV
Mme Mouna MEKSI	Directrice Générale de la Compagnie Générale d'Investissement
Mme Arij SBOURI	Gestionnaire de la SICAV

AVIS DES SOCIETES

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE

« BTK LEASING 2026-2 »

Emis par Appel Public à l'Epargne

BTK Conseil, intermédiaire en bourse, porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire « **BTK LEASING 2026-2** », émis par Appel Public à l'Epargne pour un montant de 50 000 000 DT, ouvertes au public le 22/10/2026, ont été clôturées le **22/10/2026**, pour un montant de **50 000 000 DT**.

2026- AS - 1244

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003

Tél : (216) 71 947 062

Fax : (216) 71 947 252

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

www.cmf.tn

email : cmf@cmf.tn

Le Président du Collège Délégué

M. Hatem Smiri

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le déclassement de la « Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul - El Karama -> et le changement du siège social de la société « Carthage Cement », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE*

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	Z.I Ariana Aéroport - 03 rue des métiers La Chargaia II- BP 290 - 2035 Tunis Carthage -	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37, rue des entrepreneurs, ZI La Chargaia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghrebias.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghrebias Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue HédiKarray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard BejiCaid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
20.Carthage Cement	Lot 4.1.1, rue des Usines, Z.I Kheireddine -2015 Tunis-	71 964 593
21.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Chargaia II-2035 Ariana-	71 941 444
22. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
23. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
24. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
25. Délice Holding	Immeuble Joumena, Zone d'activité Khreiddine , la Goulette 2060 Tunis	71 964 969
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle KalâaKébira -4060 Sousse-	73 342 036
28.Hannibal LeaseS.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
29. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
30. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988

31.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
32. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
33. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Chargaia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
34. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
35.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
36. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 MarkezSahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
37.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Chargaia 1-2035 Tunis	71 115 600
38. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Chargaia 1-1080 Tunis-	71 809 222
39.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
41. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Chargaia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
47. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	FondoukChoucha 2013 Ben Arous	71 381 222
48.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
49. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
50.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
51.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
52. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
53. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Chargaia I - 1080 Tunis-	71 189 200
54.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Chargaia II -2035 Tunis-	71 940 389
55. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
56. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
57. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
58.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
59. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue HédiNouira -1001 TUNIS-	71 340 477
60.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
61. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Chargaia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
62. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
63. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
64. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, BirKassaa -BEN AROUS-	71 384 200
65. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
66. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
67.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922

68. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
69. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 132 000
70. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
71. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
72. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
73. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de KalaaKébira -4060 Sousse-	73 342 669
74. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
75. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises BFPME-	34, rue HédiKarray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10. Banque Franco-Tunisienne "BFT"- En Liquidation -	Rue AboubakrEchahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12. Banque Tuniso-Koweitienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
14. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15. BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Nouira, 8 ^{ème} étage -1001 TUNIS-	70 241 402
16. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
17. Centre Financier aux Entrepreneurs (CFE)-Tunisie « DAAM Tamweel »	30, Rue Socrate - Zone d'Activité Kheïreddine - 2060 Lac 3, Tunis.	70 100 600
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Boulevard de la Terre, Lot N° A14, Centre Urbain Nord, CP -1082 Tunis-	70 643 400
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222

29.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
30.Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
31.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
32.Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
33.Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
34.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
35. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
36.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
37.Loan and Investment Co	Avenue OuledHaffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
38.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
39. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha TaksimEnnasim -1002 Tunis	71 950 800
40. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
41. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
42.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
43.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue HédiNouiraAiana	71 810 750
44.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
45.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
48. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisirs Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
50.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
52.Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
53.Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
54.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
55. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
56. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue TaïbMhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
57. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
58.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60.Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
62.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Immobilière et Touristique -SIT-	42, rue Mendes France -5100 Mahdia-	73 680 274
66.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111

67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
74.Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue MajidaBouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
77. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS"	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
80.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 287 000
81. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
82. Société Régionale de Transport de Kairouan	Avenue Assad Ibn Fourat BP 35 -3100 kairouan	70 241 180
83. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
84.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
85.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
86.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
87.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
88.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
89.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
90.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
91.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	31 384 001
92.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
93.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
94.Société Tunisienne d'Assurance Takaful -Al Baraka Assurances-	59, Avenue Alain Savary -1002 Tunis-	70 015 151
95.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
96.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
97.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
98. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
99.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
100.Société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	36, Rue Hédi Chaker – La Goulette-	71 735 080
101.Société Unionde Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115
102.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
103.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendes France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903
104.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

105.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 243 000
106. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
107. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
108.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
109.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AFC AMANETT SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI PREMIUM SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
14	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP BNA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
29	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
30	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
31	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
32	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
33	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
34	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
37	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
38	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP HELION SEPTIM III	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis

46	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
47	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
51	FCP LEPTIS OBLIGATIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
52	FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
53	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
56	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
57	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
61	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
63	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
65	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

74	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
80	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT - CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	MAC FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
86	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
88	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
94	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
95	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
96	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
97	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
98	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
99	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.

100	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
101	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
102	SICAV CAPITALISATION PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
103	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
106	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
113	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
114	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
116	STRATEGIE HIGH YIELD SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
117	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
118	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
119	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH - DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
120	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
121	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
122	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
123	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
124	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

125	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
126	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
126	FCP Valeurs monétaire	MONETAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE			
	Dénomination du Fonds d'Amorçage	Gestionnaire	Adresse
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2 *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
9	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* FA en liquidation

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE			
	Dénomination du Fonds Commun de Placement à Risque	Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11 ^{ème} étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

9	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
17	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
20	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
21	FCPR SWING *	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
22	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
23	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
25	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
26	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
32	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
33	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis

34	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
35	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
37	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
39	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
40	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
41	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
42	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94,Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
43	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
44	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
45	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
46	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
49	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
50	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
51	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
52	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
54	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
55	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
56	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
57	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
58	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis

59	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
60	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
61	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
62	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis
63	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
64	FCPR MAXULA EQUITY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
65	FCPR STRATEGY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
66	FCPR IKLAA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
67	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
68	FCPR NOUMOU	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
69	FCPR INJAZ FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
70	FCPR RESTART FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
71	FCPR AMEN TAAHIL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis

* FCPR en liquidation

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS

	Dénomination du Fonds d'Investissement Spécialisé simple ou du compartiment du FIS	Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	78, Avenue Habib Bourguiba, Elwardy Medical Center A3-2, 2080 Ariana Ville, Ariana
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	78, Avenue Habib Bourguiba, Elwardy Medical Center A3-2, 2080 Ariana Ville, Ariana
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
17	Compartiment TSF II LOCAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis
18	Compartiment TSF II INTERNATIONAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis
19	Compartiment CORRIDOR du FIS IMPACT	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

** Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

AVIS DES SOCIÉTÉS

Informations Post AGO

Société Tunisienne d'Assurances "Lloyd Tunisien" SA

Siège social : Avenue De la Monnaie, Immeuble « LLOYD » - les Berges du Lac 2-1053

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 13 octobre 2026, la société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien" publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres,
- ♦ La liste des Administrateurs.

1-Les Résolutions Adoptées :

Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie les modes et les délais de convocation et déclare la présente Assemblée régulièrement constituée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2025 et des rapports des Commissaires aux Comptes relatifs audit exercice, décide d'approuver, sans aucune restriction ni réserve, le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2025, approuve, sans réserve aucune, les inventaires ainsi que les états financiers relatifs à l'exercice 2025, tels qu'ils ont été présentés. L'Assemblée approuve également les choix et les méthodes comptables adoptés pour l'établissement desdits états financiers.

Elle approuve en outre les opérations et mesures traduites par ces états qui font ressortir pour l'exercice clos le 31/12/2025 un résultat de total actif net d'un montant de 639 817 374,627 dinars et un résultat net comptable d'un montant de 7 263 526,667 dinars.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du contenu du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées aux articles 200 et 475 du Code des sociétés commerciales, approuve chacune des conventions et opérations qui y sont énumérées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025, dégagent un résultat de total actif net d'un montant de 639 817 374,627 dinars et un résultat net comptable d'un montant de 7 263 526,667 dinars, décide d'affecter ce résultat comme suit :

Résultats de l'exercice	7 263 526,667
Résultats reportés 2024	14 700 670,433
Total	21 964 197,100
Réserve Légal	1 098 209,855
Fonds social	300 000
Report à nouveau	20 565 987,245

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant brut annuel des jetons de présence à cinq mille dinars tunisiens (5 000 TND) par administrateur, au titre de sa participation aux réunions du Conseil d'Administration.

Elle décide en outre d'allouer, au même titre de jetons de présence, un montant brut annuel complémentaire de cinq mille dinars (5 000 DT) à chaque administrateur siégeant au Comité Permanent d'Audit et à chaque administrateur siégeant au Comité des Risques.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Huitième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir constaté la démission de Monsieur Aissa HIDOUSSE de ses fonctions d'administrateur et la nomination provisoire de Madame Nozha BOU JEMAA en remplacement, telle que décidée par le Conseil d'Administration du 23 décembre 2025, décide d'accepter ladite démission et de ratifier la nomination de Madame Nozha BOU JEMAA en qualité d'administrateur pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Madame Nozha BOU JEMAA déclare accepter les fonctions d'administrateur qui viennent de lui être confiés et déclare satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur et n'être frappée d'aucune interdiction ou incompatibilité susceptible de lui interdire l'exercice du mandat d'administrateur au sein de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne pouvoir au porteur de tous extraits ou copies du présent Procès-verbal pour réaliser les formalités légales nécessaires

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2- Le bilan après affectation du résultat comptable :

ACTIFS				
Au 31/12/20225			En DT	
DESIGNATION	EX 2025			EX 2024
	Montant Brut	Amort. & Prov.	Montant Net	Montant Net
AC1 Actifs incorporels	9 336 893	7 057 200	2 279 693	2 486 981
AC11 Investissements R&D	48 532	48 532	0	0
AC12 Concessions, Brevets, Licences, Ma	9 288 361	7 008 668	2 279 693	2 486 981
AC2 Actifs corporels d'exploitation	13 873 338	8 185 387	5 687 951	6 114 945
AC21 Installations techniques & machine	10 128 178	6 443 941	3 684 236	4 093 222
AC22 Autres Installations Outil & Mobili	3 745 160	1 741 446	2 003 714	2 021 722
AC3 Placements	293 039 277	6 190 589	286 848 689	248 767 801
AC31 Terrains & Constructions	49 853 704	3 666 850	46 186 854	33 311 138
AC311 Terrains & Constructions Exp.	9 355 625	1 238 468	8 117 157	8 212 235
AC 312 Terrains & Constructions Hors Exp.	9 072 417	2 378 382	6 694 035	6 722 279
AC 312 Parts et actions dans les sociétés immob	31 425 662	50 000	31 375 662	18 376 624
AC33 Autres placements	243 185 573	2 523 738	240 661 835	215 456 662
AC331 Act. Titres Rev. Vble & Part FCP	51 165 051	2 380 575	48 784 476	64 871 660
AC332 Obligations, Autres titres Rev. Fixe	190 462 023	50 000	190 412 023	149 380 282
AC334 Autres prêts	1 140 137	89 445	1 050 692	791 885
AC336 Autres	418 362	3 717	414 645	412 835
AC5 Part des reass dans les prov techniq	109 346 061	0	109 346 061	107 527 720
AC510 Prov. PNA & Primes à annuler	11 011 799	0	11 011 799	12 792 163
AC520 Prov. Assurance Vie	42 593	0	42 593	41 469
AC530 Prov. Sinistres (Vie)	526 279	0	526 279	401 579
AC531 Prov. Sinistres (Non Vie)	90 367 859	0	90 367 859	87 366 514
AC541 Prov. Part. Bces & Rist. (Non Vie)	7 397 531	0	7 397 531	6 925 996
	0	0	0	0
AC6 Créances	202 746 290	21 110 148	181 636 142	162 452 654
AC61 Créances Opérations Ass. Directe	93 536 121	19 846 625	73 689 496	67 651 614
AC611 Primes Acquises et Non Emises	11 527 055	0	11 527 055	7 526 618
AC612 Autres Créances Oper. Ass. Directe	70 727 003	19 846 625	50 880 378	44 488 273
AC612 Créances douteuses / agents généra	0	0	0	0
AC613 Créances indemnisées subrogées	11 282 063	0	11 282 063	15 636 723
AC62 Créances Opérations Réassurance	72 498 787	357 453	72 141 333	61 486 308
AC63 Autres créances	36 711 382	906 070	35 805 312	33 314 732
AC631 Personnel	499 023	0	499 023	443 122
AC632 Etat,Org. S Social,Collec. Pub	15 554 882	0	15 554 882	13 086 204
AC633 Débiteurs divers	20 657 477	906 070	19 751 407	19 785 406
AC7 Autres éléments d'actif	71 812 248	17 793 409	54 018 840	59 049 254
AC 71 Avoirs Bques,CCP,Chèques, Caisse	38 185 665	7 790 583	30 395 081	38 741 564
AC72 Charges reportées	26 974 475	10 002 825	16 971 650	15 459 243
AC721 Frais d'Acquisition reportés	14 721 166	0	14 721 166	12 994 405
AC722 Autres charges à répartir	12 253 310	10 002 825	2 250 484	2 464 838
AC73 Comptes de régularisation Actif	6 652 108	0	6 652 108	4 848 446
AC731 Intérêts et loyers acquis non echues	3 711 282	0	3 711 282	2 439 766
AC733 Autres comptes de régularisation	2 940 826	0	2 940 826	2 408 680
AC74 Ecart de conversion	0	0	0	0
AC75 Autres	0	0	0	0
Total	700 154 107	60 336 733	639 817 375	586 399 354

	CAPITAUX PROPRES & PASSIFS			
	Au 31/12/2025			En DT
Ref EF	DESIGNATION		MONTANT 2025	MONTANT 2024
	<u>CP Capitaux Propres</u>			
CP1	CP1 Capital social		45 000 000	45 000 000
CP2	CP2 Réserves & Primes liées Capital Social		12 018 814	2 675 604
CP2	CP2 Réserves de réinvestissement		0	8 245 000
CP3	CP3 Rachat d'actions propres		0	0
CP4			5 000 000	22 500 000
	CP4 Autres capitaux propres			
CP5	CP5 Résultats reportés		20 966 393	22 245 136
CP50	CP5 Résultats reportés		20 565 987	14 700 670
CP51	CP5 Effets des modifications comptables		0	0
CP52	CP5 Réserve Spéciale			
	CP5 Réserve Fond social		400 406	544 265
	Total CP Ap Affectation		82 985 207	100 665 740
	<u>PA1 Autres passifs financiers</u>		<u>22 400 000</u>	<u>28 000 000</u>
PA11	PA11 Emprunts obligataires		22 400 000	28 000 000
PA12	PA12 TCN émis par l'entreprise		0	0
PA13	PA13 Autres Emprunts		0	0
PA14	PA14 Dettes Etab. Bancaires & Financiers		0	0
	<u>PA2 Provisions pour autres risques et Charges</u>		<u>403 611</u>	<u>482 797</u>
PA21	PA21 Prov. Pensions & Oblig. Similaires		0	0
PA22	PA22 Prov. Impôts		0	0
PA23	PA23 Autres Provisions		403 611	482 797
	<u>PA3 Provisions techniques brutes</u>		<u>244 240 270</u>	<u>223 660 142</u>
PA310	PA310 Prov. Primes Non Acquises		69 483 495	61 840 376
PA320	PA320 Prov. Assurances Vie		0	0
PA330	PA330 Prov. Sinistres (Vie)		648 182	677 867
PA331	PA331 Prov. Sinistres (Non Vie)		164 161 491	151 500 161
PA340	PA340 Prov. Part. Bfces & Rist (Vie)		0	0
PA341	PA341 Prov. Part. Bfces & Rist (Non Vie)		8 556 511	8 371 419
PA350	PA350 Prov. Egalisation & Equilibrage		0	16 145
PA360	PA360 Autres Prov. Techniques (Vie)		0	0
PA361	PA361 Autres Prov. Techniques (Non Vie)		1 390 591	1 254 174
PA4	<u>PA4 Prov. Techniques Contrats en UC</u>		<u>0</u>	<u>0</u>
PA5	<u>PA5 Dettes Dépôts Esp. Reques Cessionnaires</u>		<u>123 203 807</u>	<u>116 859 564</u>
	<u>PA6 Autres dettes</u>		<u>164 092 300</u>	<u>109 673 480</u>
PA61	PA61 Dettes Opérations Assurance Directe		15 120 632	11 274 301
	PA62 Dettes Opérations Réassurance		26 618 522	24 953 163
PA621	PA621 Part. Réassureurs Créances Indemnisées		0	0
PA622	PA622 Autres dettes		26 618 522	24 953 163
	PA63 Autres dettes		122 353 145	73 446 017
PA631	PA631 Dépôts et cautionnements reçus		481 753	486 753
PA632	PA632 Personnel		2 109 847	1 973 667
PA633	PA633 Etat,Org. SS & Collectivités Pub.		5 879 365	5 603 322
PA634	PA634 Créiteurs divers		113 882 180	65 382 274
	<u>PA7 Autres passifs</u>		<u>2 492 179</u>	<u>7 057 631</u>
	PA71 Comptes Régularisations Passif		2 161 106	2 446 042
PA710	PA710 Report Commissions Reques Réassureurs		1 363 867	1 422 364
PA711	PA711 Estimation de réassurance rétrocession		0	0
PA712	PA712 Autres comptes de régularisation passif		797 240	1 023 678
PA73	PA73 Concours Bancaires & Autres Passifs Fin.		331 073	4 611 589
	Total		639 817 375	586 399 354

3- L'état d'évolution des capitaux propres :

	Capital social	Réserve légale	Fonds Social	Dividendes	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Réserve Spéciale	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2025 avant affectation	45 000 000	2 675 604	100 406	0	5 000 000	14 700 670	8 245 000	7 263 527	82 985 207
Affectations approuvées par l'A.G.O du		1 098 210	300 000	0		5 865 317	0	-7 263 527	0
Réserve spéciale affectée aux résultats reportés		8 245 000					-8 245 000		0
Dividende distribués									0
Solde au 31 Décembre 2025 après affectation (Après AGO)	45 000 000	12 018 814	400 406	0	5 000 000	20 565 987	0	0	82 985 207

4-La liste des Administrateurs :

Administrateur	Représentant	Qualité	Date d'expiration du mandat	Activités professionnelles exercées	Mandat d'administration dans d'autres CA
M. Taieb BAYAH	Lui-même	Président du Conseil	2027	-PDG de la société TPS	Président du Conseil d'Administration de la société TPS
					Président du Conseil d'Administration de la société Lloyd Tunisien
					Administrateur à la société TPR
					Administrateur à la société MONTFLEURY
					Administrateur à la société CETRAM
					Administrateur à la société CFI
					Administrateur à la société INDINVEST
					Administrateur à la société CFI SICAR
					Administrateur à la société SICAM
					Administrateur à la société UNIFACTOR
					Administrateur à la société SEDAN
					Administrateur à la société MED INVEST COMPANY
M. Yahia BAYAH		Administrateur	2027	-PDG de la société CFI -PDG de la société INDINVEST SICAV -PDG de la société CETRAM -PDG de la société SPI	Président du Conseil d'Administration de la société CFI
					Président du Conseil d'Administration de la société INDINVEST

	Lui-même			MONTFLEURY	
					Président du Conseil d'Administration de la société TPR
					Président du Conseil d'Administration de la société CETRAM
					Président du Conseil d'Administration de la société MONTFLEURY
					Président du Conseil d'Administration de la société TUNICAST
					Administrateur à la société Lloyd Tunisien
					Administrateur à la société CFI SICAR
					Administrateur à l'ATB
					Administrateur à la société SICAM
					Administrateur à la société TPS
					Administrateur à la société UNIFACTOR
					Administrateur à la société SEDAN
					Administrateur à la société MED INVEST COMPANY
					Administrateur à la société BHM PROMOGRO
M. Yazid SELLAOUTI	Lui-même	Administrateur	2027	Directeur Général de la société Lloyd Vie	Administrateur à la société Lloyd Vie
M. Ezzeddine SAIDANE	Lui-même	Administrateur	2027	- Directeur Général de la société Direct way consulting	
M.Tawfik JELASSI	Lui-même	Administrateur	2027	Professeur à la faculté IMD Lausanne	

M. Khaled BAYAH	Lui-même	Administrateur	2027	Président Directeur Général de la société TUNICAST	
M. Slim BAYAH	Lui-même	Administrateur	2027		Administrateur à la société INDINVEST Administrateur à la société Tunisie Car Administrateur à la société TUNICAST Administrateur à la société CFI
M. Maher BAYAH	Lui-même	Administrateur	2027	Directeur Général de la société AQUACULTURE	Administrateur à la société INDINVEST Administrateur à la société Tunisie Car Administrateur à la société TUNICAST Administrateur à la société CFI Administrateur à la société SPI MONTFLEURY Administrateur à la société l'Aquaculture Tunisienne « ATU »
CFI société financière d'investissement	M Yahia BAYAH	Administrateur	2027	Toute activité de la prise de participation dans le capital de toute entreprise et la gestion de cette participation	Administrateur à SOTUVER Administrateur à la société TPR
Mme Nozha BOUJEMAA	Elle-même	Administrateur	2027	Membre du Conseil d'Administration et présidente du Comité d'innovation et du Comité de nomination et de rémunération du groupe SYSTRA	

AVIS DES SOCIÉTÉS

Information Post AGE

Société Tunisienne d'assurances "Lloyd Tunisien" SA

Siège social : Avenue De la Monnaie, Immeuble « LLOYD » - les Berges du Lac 2-1053 Tunis

La Société Tunisienne d'Assurances « Lloyd Tunisien » publie ci-dessous les résolutions adoptées par son assemblée générale extraordinaire en date du 13 octobre 2026.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie les modes et les délais de convocation et couvre toutes éventuelles nullités qui pourraient découler du non-respect des délais et des modes de convocation statutaires.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, sur proposition du Conseil d'administration et après avoir constaté que le capital social est intégralement libéré, décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt millions de dinars (20 000 000 TND) par incorporation du report à nouveau après affectation du résultat de l'exercice 2025 et ce, par l'émission de quatre millions (4 000 000) d'actions nouvelles d'une valeur nominale de cinq (5) dinars chacune, en vue de porter le capital social d'un montant de quarante-cinq millions dinars (45 000 000) dinars à un montant de soixante-cinq millions de dinars (65 000 000 TND).

Les actions nouvelles seront attribuées gratuitement aux actionnaires existants à raison de quatre (4) nouvelles actions pour neuf (9) actions anciennes.

Les actions nouvelles porteront jouissance à compter du 01 janvier 2026 et seront, dès leur création, entièrement assimilées aux actions anciennes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 8 des statuts de la Société comme suit :

« ARTICLE 8 : CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de soixante-cinq millions de dinars (65 000 000 TND), divisé en treize millions (13 000 000) d'actions de cinq (5) dinars chacune, toutes nominatives souscrites et libérées en numéraires.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de déléguer au Conseil d'administration ou à toute personne qu'il aura mandaté, les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation du capital, d'en constater la réalisation et d'accomplir les formalités légales de dépôt et de publicité et d'une façon générale faire tous ce qui sera nécessaire à cet effet.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne pouvoir au porteur de tous extraits ou copies du présent Procès-verbal pour réaliser les formalités légales nécessaires.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

TUNISIE LEASING ET FACTORING

Siège social : Immeuble TLF – Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène

APPEL À CANDIDATURES POUR LA DÉSIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU TITRE DES EXERCICES : 2027-2028-2029

1- Objet :

Tunisie Leasing et Factoring (TLF) se propose de désigner, par voie d'appel à candidature, un administrateur indépendant devant siéger dans son Conseil d'Administration et présider son Comité des Risques durant les exercices 2027-2028-2029, et ce conformément à la Loi n°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et Etablissements Financiers et à la réglementation du Marché Financier.

Est considérée membre indépendant, au sens de la loi bancaire 2016-48, toute personne n'ayant avec TLF, ses actionnaires ou ses dirigeants aucun lien de nature à compromettre l'indépendance de ses décisions ou l'entraîner dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel.

2- Critères d'éligibilité

Le candidat au poste de membre indépendant du Conseil d'administration doit remplir les conditions prévues par l'article 193 du Code des sociétés commerciales ; par les articles 47, 57 et 60 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ; par les articles 20, 23, 24 et 25 de la circulaire BCT n° 2021-05 relative à la définition d'un cadre de gouvernance pour les banques et les établissements financiers ; ainsi que par les articles 2, 3, 4, 5 et 6 de la décision générale du CMF n° 23 du 10 mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et au conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires.

Le candidat au poste d'administrateur indépendant doit satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté et de confidentialité ainsi qu'aux conditions de compétence et d'expérience adaptées à la mission, et remplir les conditions ci-après :

2-1 Conditions juridiques :

Le candidat au poste d'administrateur indépendant doit réunir les conditions suivantes :

- Être une personne physique et jouir de ses droits civils ;
- Ne pas figurer parmi les personnes déclarées par jugement interdites de gérer ou diriger des sociétés, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des charges publiques ;
- Ne pas figurer parmi les personnes condamnées pour crime, ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux lois régissant les sociétés ainsi que les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce ;
- Ne pas être un fonctionnaire au service de l'administration sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle ;
- Ne pas avoir fait l'objet d'un jugement irrévocable pour faux en écriture, pour vol, pour abus de confiance, pour escroquerie, pour extorsion de fonds ou valeurs d'autrui, pour soustraction

commise par dépositaire public, pour corruption ou évasion fiscale, pour émission de chèque sans provision, pour recel des choses obtenues à l'aide de ces infractions ou pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;

- Ne pas avoir fait l'objet d'un jugement irrévocable de faillite ;
- Ne pas avoir été gérant ou mandataire de sociétés, condamné en vertu des dispositions du Code Pénal relatives à la banqueroute ;
- Ne pas avoir été révoqué des fonctions d'administration ou de gestion d'une entreprise suite à une sanction infligée par la Banque Centrale de Tunisie ou par l'une des autorités chargées du contrôle du marché financier ou des entreprises d'assurance et de réassurance ou des institutions de microfinance ;
- Ne pas avoir fait l'objet d'une sanction de radiation dans l'exercice d'une activité professionnelle régie par un cadre légal ou réglementaire ;
- Ne pas se trouver dans une situation où la Banque centrale de Tunisie a établi sa responsabilité dans la mauvaise gestion d'une banque ou d'un établissement financier ayant connu des difficultés qui ont rendu nécessaire sa soumission à un plan de résolution ou à une procédure de liquidation.

2-2 Conditions d'incompatibilité prévues par la décision générale du CMF n°23 du 10 Mars 2020 :

Le candidat au poste d'administrateur indépendant doit satisfaire les critères suivants :

- N'avoir, au jour du dépôt de la candidature, aucun intérêt direct ou indirect avec TLF, ses actionnaires, les membres du Conseil d'administration ou une tierce partie, de nature à affecter l'indépendance de sa décision et la confidentialité des informations, ou à le placer dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel.
- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature :
 - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint ou salarié de TLF ;
 - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint ou salarié d'une société appartenant au même groupe que TLF ;
- Ne pas être Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire ou directeur général unique d'une société dans laquelle TLF est directement ou indirectement administrateur ou membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le président du conseil d'administration, le directeur général, le directeur général adjoint de TLF (actuel ou l'ayant été depuis cinq ans) ou son salarié, est administrateur ou membre du conseil de surveillance ;
- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
 - Président directeur général ou directeur général ou directeur général adjoint ou salarié de TLF ;
 - Président directeur général ou directeur général ou directeur général adjoint ou salarié d'une société appartenant au même groupe que TLF.
- Ne pas être prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client de TLF ;
- Ne pas détenir de participation directe dans le capital de TLF ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du directeur général, ou d'un salarié de TLF ;

- Ne pas être, en même temps, membre du conseil d'administration d'un autre établissement financier de leasing ou de factoring (même secteur d'activité) ou d'une société appartenant au même groupe TLF ;
- Ne pas être président directeur général, président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, directeur général unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec TLF ou d'une société concurrente ;
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres ;
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

2-3 Conditions d'incompatibilité prévues par la Circulaire BCT n°2021-05 du 19 août 2021 :

Le candidat au poste d'administrateur indépendant doit satisfaire les critères suivants :

- Ne pas détenir, directement ou indirectement, personnellement ou par l'intermédiaire de son conjoint, de ses ascendants ou de ses descendants au premier degré, une participation directe ou indirecte dans le capital de TLF ;
- Ne pas avoir occupé une fonction de dirigeant ni avoir été membre de l'organe d'administration de TLF au cours des cinq dernières années précédant sa désignation en qualité de membre indépendant dans TLF ;
- N'étant pas membre de l'organe d'administration ou de l'organe de direction d'une entité ayant des liens avec TLF au sens de l'article 43 de la loi n° 2016-48 au moins au cours des 5 dernières années précédant sa désignation dans l'établissement. Est considéré comme personne ayant des liens avec TLF au sens de l'article 43 de la loi n°2016-48 :
 - tout actionnaire dont la participation excède, directement ou indirectement, 5% du capital de TLF,
 - tout conjoint, ascendant et descendant d'une personne physique dont la participation excède, directement ou indirectement, 5% du capital de TLF,
 - toute entreprise dans laquelle TLF détient une participation au capital dont la proportion est telle qu'elle conduit à la contrôler ou à influencer de manière déterminante sur son activité,
 - le président du conseil d'administration, le directeur général, le président directeur général, le directeur général adjoint, les membres du conseil d'administration et les commissaires aux comptes ainsi que les conjoints des personnes susvisées, leurs ascendants et descendants,
 - toute entreprise dont l'une des personnes visées ci-dessus est propriétaire ou associée ou mandataire délégué ou dans laquelle elle est directeur ou membre de son conseil d'administration ou de son directoire ou de son conseil de surveillance.
- N'agissant pas pour le compte d'un client, d'un fournisseur ou d'un prestataire de service significatif de TLF ;
- Ne pas avoir conclu, directement ou par personne interposée, de contrats de prestation avec TLF ou avec l'une des sociétés ayant des liens avec l'établissement, au sens de l'article 43 de la loi n° 2016-48, tel que défini ci-dessus, et
- N'occupant pas une responsabilité partisane à l'échelle centrale, régionale ou locale.

2-4 Conditions de qualifications scientifiques, compétences et expériences :

Le candidat au poste d'administrateur indépendant doit :

- Être titulaire d'au moins un diplôme universitaire – une maîtrise ou un diplôme équivalent – en lien avec les domaines d'activité de la finance, de la comptabilité et de l'Audit ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins dix (10) ans ainsi qu'une qualification académique et une expertise solide dans la gestion des risques bancaires ou des risques propres aux établissements financiers ;
- Posséder les qualifications requises dans le domaine de la gestion des Risques lui permettant d'accomplir convenablement sa mission ;

3- Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature à présenter pour le poste d'administrateur indépendant doit comporter les documents ci-après :

- Une demande de candidature au poste d'administrateur indépendant à l'intention de Monsieur le Président du Conseil d'Administration de TLF présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil ;
- Une fiche de candidature selon le modèle prévu au niveau de l'Annexe 1 ;
- Le curriculum vitae du candidat selon le modèle prévu au niveau de l'Annexe 2 ;
- Une copie d'une pièce d'identité ;
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée du candidat attestant qu'il répond notamment aux critères d'éligibilité indiqués au niveau du point 2 du présent Appel à candidature et selon le modèle prévu au niveau de l'annexe 3 ;
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de trois mois à la date du dépôt du dossier de candidature ;
- Les documents justifiant les compétences et les qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae (notamment les diplômes universitaires et le justificatif de son expérience).

Les candidats s'engagent à communiquer à TLF tout document ou information qu'elle juge indispensable pour l'appréciation des dossiers de candidature.

Tout dossier de candidature ne comportant pas l'un des documents énumérés ci-dessus sera automatiquement éliminé.

4- Modalités de dépôt du dossier et date limite de réception des candidatures

Le dossier de candidature doit parvenir à TLF par voie postale sous pli fermé recommandé avec accusé de réception ou par rapide poste ou par porteur contre décharge, au bureau d'ordre de TLF à l'adresse suivante : Immeuble TLF – Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, au plus tard le 05 novembre 2026 [17 h]. Le cachet de la poste ou du bureau d'ordre de TLF fait foi.

L'enveloppe extérieure, libellée au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration de TLF, doit porter la mention apparente suivante :

À ne pas ouvrir
Appel à candidatures
Désignation d'un administrateur indépendant au Conseil d'Administration de TLF

5- Processus d'examen des candidatures et choix du candidat

Le comité de nomination et de rémunération de TLF choisit le candidat retenu après avoir étudié et évalué les dossiers reçus, en tenant compte du respect des conditions exigées par le présent appel à candidatures.

Les candidats retenus sont informés de leur sélection vingt et un (21) jours au moins avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

TLF mettra à la disposition des actionnaires toutes les informations nécessaires sur les candidats retenus.

Le candidat retenu sera approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire de TLF qui sera organisée au cours du mois d'avril 2027, pour un mandat couvrant les exercices 2027-2028-2029.

Annexe 1 : Fiche de candidature

Nom et Prénom :

CIN (Numéro et date de délivrance) :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Profession / Activité actuelle :

.....

.....

Diplômes obtenus (1) :

.....

.....

.....

Expériences professionnelles (2)

Gestion des risques : Oui ou Non :

Si Oui, veuillez préciser :

.....

.....

Membre dans d'autres Organes d'Administration/de Direction (3)

Oui ou Non :

Si Oui, veuillez les préciser :

.....

.....

.....

.....

(1) Joindre les copies des diplômes.

(2) Joindre les justificatifs de l'expérience professionnelle.

(3) Joindre les justificatifs des fonctions exercées.

Annexe 2 : Curriculum Vitae

(avec une photo récente)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom de famille :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

N° pièce d'identité : pays / date d'émission :

Adresse actuelle :

Téléphone :

Adresse électronique :

FORMATION ACADÉMIQUE ET DIPLÔMES

Intitulé diplôme	Nom de l'établissement	Date / durée	Domaines d'études / Observations

FORMATION PROFESSIONNELLE ET CERTIFICATS

Intitulé diplôme	Nom de l'établissement	Date / durée	Observations

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Expérience dans le domaine de leasing / financier

Fonction / titre du poste	Organisation / entreprise	Principales responsabilités / domaines d'expertise	Date / durée

Autres expériences hors du secteur de leasing / financier (poste de cadre dirigeant ou autre)

Fonction / titre du poste	Organisation / entreprise	Principales responsabilités / domaines d'expertise	Date / durée

Fonction / titre du poste	Organisation / entreprise	Principales responsabilités / domaines d'expertise	Date / durée

Autres expériences hors du secteur de leasing / financier (poste de cadre dirigeant ou autre)

Fonction / titre du poste	Organisation / entreprise	Principales responsabilités / domaines d'expertise	Date / durée

Membre dans d'autres organes d'administration / de direction

Fonction / titre du poste	Organisation / entreprise	Principales responsabilités / domaines d'expertise	Date / durée

AUTRES COMPÉTENCES

.....
.....

LANGUES

.....
.....

Je certifie que les informations contenues dans le présent CV sont exactes et complètes.

Tunis le

Signature

Annexe 3 : Déclaration sur l'Honneur

Je soussigné(e),

Nom et Prénom :

Titulaire de la carte d'identité nationale : Délivrée à : le :

Faisant éléction de domicile au :

Candidat(e) au poste d'administrateur indépendant au Conseil d'Administration de TLF, déclare formellement sur l'honneur :

- Que les informations fournies dans mon CV sont sincères et exactes ;
- Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales tel que modifié par la loi n°2016-36 du 29 avril 2016, les dispositions de la loi n°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et Etablissements Financiers notamment les articles 47, 57 et 60, les dispositions de la Circulaire BCT n°2021-05 relative à la définition d'un cadre de gouvernance pour les Banques et les Etablissements financiers notamment ses articles 20, 23, 24 et 25, les dispositions de la décision générale du CMF n°23 du 10 Mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et au conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires notamment ses articles 2, 3, 4, 5 et 6 ;
- De tenir informé le conseil d'Administration de l'existence de situations de conflit d'intérêts. Dans ce cadre je m'engage à :
 - Indiquer au conseil d'administration, si j'occupe des fonctions dans des organes d'administration ou de direction d'autres entreprises, ainsi que des opérations effectuées ou en cours avec des entreprises liées à TLF ou à ses filiales par les entités au sein desquelles j'exerce ces fonctions ;
 - Indiquer au conseil d'administration, l'existence de liens familiaux avec les principaux actionnaires personnes physiques et les membres du conseil d'administration et de la direction générale de TLF ;
 - Informer le conseil d'administration, au cours de mon mandat, avant d'accepter toute invitation à siéger dans un autre organe d'administration ou à assumer une fonction de direction dans une entreprise économique ;
 - Exercer mes fonctions en toute honnêteté et loyauté en plaçant l'intérêt de la société au-dessus de mes intérêts propres ;
 - Respecter les obligations de secret professionnel pour les informations dont j'aurai pris connaissance du fait de l'exercice de mes missions et de ne pas utiliser ces informations, en dehors des cas permis par la loi, à des fins autres que celles qu'exige l'exécution des missions qui me sont dévolues même après la perte de ma qualité d'administrateur ;
 - Ne pas utiliser les moyens de TLF à des fins personnelles ou à des fins étrangères à l'intérêt social de TLF.

Fait à, le

Signature

Avis des sociétés

Indicateurs d'Activité Trimestriels

Office Plast

Siège Social : Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis

La société Office Plast publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre 2026.

Indicateurs	3ème trimestre 2026	3ème trimestre 2025	Cumul du 01/01/2026 au 30/09/2026	Cumul du 01/01/2025 au 30/09/2025	Variation 30/09/2026 - 30/09/2025	31/12/2025**
I. Production						
a- Production en valeur (en DT)	6 441 526	7 124 760	25 356 112	25 053 278	1%	34 105 800
b- Production en quantité (en Pièce)	15 274 909	16 190 673	52 260 778	51 083 002	2%	78 676 074
CA LOCAL	2 365 564	5 527 000	7 791 512	10 510 507	-26%	16 431 355
CA EXPORT	3 388 431	2 658 269	15 952 090	14 836 232	8%	17 894 015
II. Total Chiffre d'affaires en DT	5 753 995	8 185 269	23 743 602	25 346 739	-6%	34 325 370
Concessions de marques						
Logiciel			7 564			
Terrain						
Construction				- 1 721 878		- 1 574 874
Matériel industriel			6 565	179	3573%	1 624 377
Outillage industriel			7 895	14 368	-45%	50 478
Matériel de Transport			20 480			
Matériel informatique			27 048	4 070	565%	4 630
Installation générale, ag & aménag divers			26 915	69 500	-61%	113 349
Equipements de bureaux			21 324	20 286	5%	24 699
Immobilisation en cours			90 993	351 768	-74%	- 158 955
Immobilisation à statut juridique particulier				504 116		469 287
III. Total Investissements en DT	-	-	208 784	- 757 592	128%	552 991
Titres de participations			3 298 120	3 298 120	0%	19 220
IV. Total Immobilisations financières	-	-	3 298 120	3 298 120	0%	19 220
Endettement à moyen et long terme			2 804 013	3 058 802	-8%	2 804 013
Emprunts à moins d'un an			741 305	1 642 810	-55%	1 929 489
Financement en devise			1 295 234	1 915 231	-32%	1 349 511
Mobilisation des créances nées sur l'étranger			510 000	630 000	-19%	37 000
CHIRAET / MOURABAHA			3 846 159	4 298 485	-11%	3 802 340
CREDIT PFE			1 250 000	1 877 000	-33%	2 570 000
Crédit Obliga & Cautions douanières			397 385	358 540	11%	
Découvert mobilisé			1 213 000	1 000 000	21%	1 862 880
Financement de stocks			560 000	560 000	0%	560 000
Traites avalisées						
Escompte effets			2 142 423	2 409 099	-11%	
Factoring			300 000	336 787	-11%	
V. Total Endettement en DT			15 059 519	18 086 754	-17%	14 915 233
VI. Trésorerie en DT			1 204 920	- 871 183	238%	- 1 485 568
(**) Exercice audité						

Commentaires

* Au 30 septembre 2026, la valeur de la production de la société Office Plast s'élève à 25 356 112 DT contre 25 053 278 DT pour la même période de l'exercice 2025, soit une hausse de 1%.

* Au 30 septembre 2026, le chiffre d'affaires s'établit à 23 743 602 DT contre 25 346 739 DT à la même période de 2025, soit une baisse de 6%. Cette baisse provisoire et exceptionnelle s'explique par

des commandes locales fabriquées et livrables au cours du quatrième trimestre conformément à la demande des clients.

* La valeur des investissements au 30 septembre 2026 est de 208 784 DT contre -757 592 DT à la même période de l'exercice 2025.

* Les immobilisations financières de la société s'élèvent à 3 298 120 DT au 30 septembre 2026.

* L'endettement de la société s'élève à 15 059 519 DT au 30 septembre 2026 contre 18 086 754 DT au 30 septembre 2025, soit une baisse de 17%. Cette diminution s'explique par la restructuration de l'endettement de la société conformément au plan annoncé lors de l'augmentation du capital réalisée en Août 2026.

* Au 30 septembre 2026, la trésorerie d'Office Plast ressort positive de 1 204 920 DT.

Avis des sociétés

Indicateurs d'Activité Trimestriels

SOCIETE IMMOBILIERE ET DE PARTICIPATIONS « SIMPAR »

Siège social : 14, rue Masmouda 1082 Tunis

La société Immobilière et de Participations « Simpar » publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre 2026.

LIBELLES	3T2026	3T2025	CUMUL 30/09/2026	CUMUL 30/09/2025	EXERCICE 2025**
REVENUS	10 694 839	155 966	23 171 888	852 565	4 642 999
-VENTES	10 496 969	100 563	22 148 751	485 063	4 269 107
.Ventes de logements	10 450 744	0	22 037 231	265 500	4 036 482
.Ventes de magasins et bureaux	30 300	0	30 300	60 000	60 000
.Ventes de terrains lotis	15 925	100 563	81 220	159 563	172 625
-PRODUITS DE PARTICIPATIONS	104 680	0	845 061	258 917	251 370
-AUTRES	93 189	55 403	178 075	108 585	122 522
VALEUR AJOUTEE BRUTE	3 076 467	1 407 145	7 011 389	3 653 149	3 912 188
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	2 675 135	453 168	5 282 245	2 069 832	1 530 460
STOCKS EN COURS	470 699	7 245 195	9 476 329	53 555 067	29 361 448
STOCKS DE PRODUITS FINIS	-7 482 968	-138 591	49 400 070	12 643 702	39 737 317
STOCKS DE TERRAINS A BATIR	341 146	333 971	24 907 030	25 520 154	25 885 624
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-83 978	20 609	12 077 349	12 112 533	12 161 321
STRUCTURE DES PLACEMENTS	0	0	0	0	0
-ACTIONS	0	0	0	0	0
-AUTRES	0	0	0	0	0
LES PRISES DE PARTICIPATIONS ET LES CESSIONS DE LA PERIODE	0	0	0	0	0
-PRISES DE PARTICIPATIONS	0	0	0	0	0
-CESSIONS DE PARTICIPATIONS	0	0	0	0	0
TOTAL DES CREANCES	-4 205 036	49 221	1 723 699	188 963	471 990
AVANCES RECUES DES CLIENTS	-5 191 428	1 331 104	5 635 098	7 220 637	8 293 523
DEPENSES ENGAGEES AU COURS DE LA PERIODE RELATIVES AUX TI	699 462	5 873 900	4 298 335	11 669 307	18 038 653
REVENUS PAR CATEGORIE	104 680	0	845 061	258 917	251 370
-DIVIDENDES AU TITRE DES PARTICIPATIONS DANS LES SOCIETES NON C	1 939	0	118 455	7 144	15 344
-DIVIDENDES AU TITRE DES PARTICIPATIONS DANS LES SOCIETES COTE	8 072	0	631 937	236 026	236 026
-PLUS VALUES SUR CESSIONS DE TITRES NON COTES		0		0	0
-PLUS VALUES SUR CESSIONS DE TITRES COTES	0	0	0	0	0
-AUTRES PRODUITS DE PLACEMENTS	94 670	0	94 670	15 747	0
REPRISES SUR PROVISIONS ANTERIEURES	-11 303	37 411	174 674	84 300	213 948
-REPRISES SUR PROVISIONS TITRES NON COTES	-49	0	99	0	98 315
-REPRISES SUR PROVISIONS TITRES COTES	-11 254	37 411	174 575	84 300	115 633
LES PROVISIONS	0	-7 464	0	156	18
-COMMISSIONS ET CHARGES ASSIMILEES	0	0	0	0	0
-MOINS VALUES SUR CESSIONS DE TITRES NON COTES	0	0	0	0	0
-MOINS VALUES SUR CESSIONS DE TITRES COTES	0	0	0	0	0
-DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE TITRES NON CO	0	-9	0	156	18
-DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE TITRES COTES	0	-7 455	0	0	0
PLACEMENTS A COURT TERME	0	0	0	0	
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES	1 121 764	202 195	736 056	-1 749 486	43 438
TOTAL DES ACTIFS					117 222 341

(**) Chiffres audités

(*) Le chiffre d'affaires est constitué des cessions définitives matérialisées par des contrats signés et enregistrés

(*) Les stocks sont évalués suivant la méthode de l'achèvement.

Faits saillants ayant marqué l'activité de la SIMPAR au cours du troisième Trimestre 2026-

Commentaires :

* Le chiffre d'affaires de la société au titre du troisième trimestre 2026 a atteint 10.45 millions de dinars, contre 101 mille dinars au 30 septembre 2025. Cette évolution s'explique notamment

par l'obtention du procès-verbal du projet Galaxie au mois de juin 2026, ayant généré un chiffre d'affaires de 7.5 millions de dinars.

* Au 30 septembre 2026, les revenus cumulés de la société se sont établis à 23 millions de dinars, contre 852 mille dinars à la même période en 2025. Cette progression significative s'explique principalement par la hausse du chiffre d'affaires, comme indiqué précédemment, ainsi que par les dividendes perçus au cours de la période.

* Au 30 septembre 2026, les avances clients s'élèvent à 5.6 millions de dinar, Le chiffre d'affaires annuel prévisionnel est estimé à 31 millions de dinars.

* Avancement des travaux de construction du projet HSC 8, situé à Choutrana I – La Soukra, en groupement avec la SPI EL MADINA. Le chiffre d'affaires prévisionnel (quote-part SIMPAR) pour ce projet est estimé à environ 9 millions de dinars.

* Lancement des travaux de construction du projet Jardins d'El Menzah, en groupement avec la SPI EL MADINA. Le chiffre d'affaires prévisionnel (quote-part SIMPAR) pour ce projet est estimé à environ 23 millions de dinars.

* Attribution du marché de gros œuvre du projet Raoued – 3^e tranche, avec un lancement des travaux prévu en novembre 2026. Le chiffre d'affaires prévisionnel de ce projet est estimé à environ 27 millions de dinars.

Avis des sociétés

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie

Siège social : Fondouk Choucha 2013 Ben Arous

La société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie « SIPHAT » publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3ème trimestre 2026.

DESIGNATION	3ème Trimestre 2026(*)	3ème Trimestre 2025(*)	9 premiers mois 2026(*)	9 premiers mois 2025(*)	Exercice 2025(*)
I. LE CHIFFRE D'AFFAIRES					
A-MODELE OFFICINAL					
FORMES SECHES	498346	398551	1862230	650243	1416640
FORMES PATEUSES	389086	434953	808656	747176	1768763
FORMES LIQUIDES	144888	0	186979	0	0
TOTAL 1	1032320	833504	2857865	1397419	3185403
B-MODELE HOSPITALIER					
FORMES SECHES	1432747	486256	2597635	1905865	2164691
FORMES PATEUSES	137768	104555	417091	283713	283713
FORMES LIQUIDES	820547	242145	2052880	1455513	1754635
TOTAL 2	2391062	832956	5067606	3645091	4203039
C-EXPORT					
EXPORT	0	0	151068	758748	758748
TOTAL 3	0	0	151068	758748	758748
D-PARAMEDICAL					
PARAMEDICAL	0	0	0	0	0
TOTAL 4	0	0	0	0	0
TOTAL GENERAL DU CHIFFRE D'AFFAIRES	3423382	1666460	8076539	5801258	8147190
II.LA PRODUCTION(**)					
A-MODELE OFFICINAL					
FORMES SECHES	462528	475067	2119838	662068	1748090
FORMES PATEUSES	56895	380522	668625	664360	1821083
FORMES LIQUIDES	182448	0	321819	0	0
TOTAL 1	701871	855589	3110282	1326428	3569173
B-MODELE HOSPITALIER					
FORMES SECHES	1129676	415741	1993582	1720028	2020328
FORMES PATEUSES	67264	96441	366933	263859	263859
FORMES LIQUIDES	613887	155747	1948299	1002300	1424408
TOTAL 2	1810827	667929	4308814	2986187	3708595
C-EXPORT					
EXPORT	0	24377	0	278325	278325
TOTAL 3	0	24377	0	278325	278325
D-PARAMEDICAL					
PARAMEDICAL	0	0	0	0	0
TOTAL 4	0	0	0	0	0
TOTAL GENERAL DE LA PRODUCTION	2512698	1547895	7419096	4590940	7556093
III. L'INVESTISSEMENT	117232	71709	421222	83798	807333
IV. L'ENDETTEMENT	163465083	143470291	163465083	143470291	149851748

*les chiffres en dinars

* Les chiffres mentionnés ci-dessus sont provisoires non certifiés par le commissaire aux comptes.

I. LE CHIFFRES D'AFFAIRES :

Le chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre 2026 a enregistré une hausse de 105% par rapport à celui du 3^{ème} trimestre 2025, ainsi que celui des neuf premiers mois de l'année 2026 a enregistré une hausse de 39% par rapport à celui des neuf premiers mois de l'année 2025.

Le chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre 2026 de la forme officinale a enregistré une hausse importante de 24% par rapport à celui du 3^{ème} trimestre 2025 ainsi que celui des neuf premiers mois de l'année 2026 a enregistré une hausse de 105% par rapport à celui des neuf premiers mois de l'année 2025.

Le chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre 2026 de la forme hospitalière a enregistré une hausse de 187% par rapport à celui du 3^{ème} trimestre 2025, de même celui des neuf premiers mois de l'année 2026 a enregistré une hausse de 39% par rapport à celui des neuf premiers mois de l'année 2025.

La SIPHAT n'a pas réalisé un chiffre d'affaires à l'export au 3^{ème} trimestre 2026.

II. LA PRODUCTION :

La valeur de la production du 3^{ème} trimestre 2026 a enregistré une hausse de 62% par rapport à celle du 3^{ème} trimestre 2025, de même celle des neuf premiers mois de l'année 2026 a enregistré une hausse de 62% par rapport à celle des neuf premiers mois de l'année 2025.

La valeur de production du 3^{ème} trimestre 2026 de la forme officinale a enregistré une baisse de 18% par rapport à celle du 3^{ème} trimestre 2025, par contre celle des neuf premiers mois de l'année 2026 a enregistré une hausse de 134% par rapport à celle des neuf premiers mois de l'année 2025.

La valeur de production du 3^{ème} trimestre 2026 de la forme hospitalière a enregistré une hausse de 171% par rapport à celle du 3^{ème} trimestre 2025, de même celle des neuf premiers mois de l'année 2026 a enregistré une hausse de 44% par rapport à celle des neuf premiers mois de l'année 2025.

La SIPHAT n'a pas produit pour l'export au 3^{ème} trimestre 2026.

III. L'INVESTISSEMENT :

L'investissement au 3^{ème} trimestre de l'année 2026 a connu une hausse de 63% par rapport à celui du 3^{ème} trimestre de l'année 2025, de même celui des neuf premiers mois de l'année 2026 a connu une hausse importante de 403% par rapport à celui des neuf premiers mois de l'année 2025.

IV. L'ENDETTEMENT :

L'endettement du 3^{ème} trimestre 2026 a enregistré une hausse de 14% par rapport à celui du 3^{ème} trimestre 2025.

La dette envers l'Etat représente 86% de la dette globale de la société à savoir les charges sociales, l'administration fiscale, la société tunisienne de l'Electricité et du GAZ, ...

La société est en cours de préparer un projet de restructuration afin d'apurer la situation en se basant sur une réorganisation stratégique visant à assurer la pérennité, la compétitivité et surmonter la crise.

V. LES RESSOURCES HUMAINES :

La SIPHAT embauche 365 agents permanents au 30 Septembre 2026 contre 397 à la même période de l'exercice 2025, soit une baisse de 8 % en terme d'effectif et une baisse de 1% en terme de charge du personnel.

Avis des sociétés

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « MONOPRIX »

Siège Social : 1 Rue Larbi Zarrouk Mègrine

La société S.N.M.V.T « **MONOPRIX** » publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre 2026 :

En milliers de dinars	Du 01/07/2026 au 30/09/2026	Du 01/07/2025 au 30/09/2025	Du 01/01/2026 au 30/09/2026	Du 01/01/2025 au 30/09/2025	Au 31/12/2025
CA TTC	280 280	258 270	722 896	669 141	895 537
CA HT	258 712	239 137	670 858	622 427	831 495
Cout achat Marchandises vendues	211 153	197 536	548 300	514 488	682 258
Charges du personnel	19 556	18 367	60 039	52 745	74 775
- Ratio Masse salariale / CA HT	7,56%	7,68%	8,95%	8,47%	8,99%
- Effectif	3 651	3 649	3 651	3 649	3 671
Charges financières	946	1 114	3 073	3 350	4 354
Produits financiers	817	654	5 432	5 145	5 821
Nombre de points de vente	90	88	90	88	88
Délai de règlement fournisseurs en nbre de jours	70	70	70	70	70

(*) Données disponibles à ce jour et non encore validées par les commissaires aux comptes

Commentaires :

- 1- Le chiffre d'affaires HT du 3^{ème} trimestre 2026 a enregistré une croissance de 8.19 % comparé à la même période en 2025.
- 2- Le ratio de la masse salariale du trimestre est passé de 7.68% en 2025 à 7.56% en 2026. Cette amélioration s'explique par la croissance du chiffre d'affaires.
- 3- Le bilan des charges et produits financiers est en amélioration sur 2026 par rapport à la même période en 2025. L'évolution des produits financiers est principalement liée à l'augmentation des produits de placement.
- 4- Le nombre de points de vente en activité est à 90 magasins soit 2 magasins supplémentaires depuis septembre 2025 suite à l'ouverture des magasins Hammamet en avril 2026 et Medina Jedida en aout 2026.

Emission d'un emprunt obligataire subordonné
sans recours à l'appel public à l'épargne

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE



*Société Anonyme au capital de 776 875 000 dinars divisé en 155 375 000 actions
de nominal 5 dinars entièrement libérées
Siège social : Rue Hédi Nouira 1001 Tunis
Identifiant unique : 0001237A
Tél : 70 140 000-Télex : N° 14135- 14815- 15376- 15377*

Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné
« STB subordonné 2026 »
De 150 000 000 DT sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

1 Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Tunisienne de Banque –STB–, réunie le **30 avril 2026**, a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires, ordinaires et/ou subordonnés, pour un montant global maximal de 500 millions de dinars, en une ou plusieurs tranches et ce, sur une période de cinq ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2030.

La même Assemblée Générale Ordinaire a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions d'émission et a autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer, à la veille de chaque émission, les modalités et les conditions de l'emprunt.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la Banque, réuni le **27 août 2026**, a décidé d'émettre au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2026 un emprunt obligataire subordonné, sans recours à l'appel public à l'épargne, pour un montant de **150 millions de dinars**.

Le Conseil d'Administration a également délégué au Directeur Général de la Banque le pouvoir pour procéder à l'émission de cet emprunt et en arrêter les conditions et modalités définitives en fonction de l'évolution des conditions du marché.

Dans le cadre de cette autorisation, le Directeur Général de la Banque a décidé, en date du **06/10/2026**, de procéder à l'émission d'un emprunt obligataire subordonné sans recours à l'appel public à l'épargne intitulé « **STB subordonné 2026** » d'un montant de **150 millions de dinars** et ce, conformément aux conditions suivantes :

Catégories	Durée	Amortissement	Taux d'intérêt fixe	Taux d'intérêt variable
Catégorie A	7 ans	IN FINE	9,05%	TMM+2,15%
Catégorie B	7 ans avec 2 années de grâce	Constant par 1/5 à partir de la troisième année	9,00%	TMM+2,10%

2 Renseignements relatifs à l'émission :

2.1 Montant :

Le montant total du présent emprunt est fixé à 150 millions de dinars divisé en 1.500.000 obligations subordonnées, d'une valeur nominale de 100 dinars.

Le montant définitif souscrit de l'emprunt obligataire subordonné « **STB subordonné 2026** » fera l'objet d'une publication au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier.

2.2 Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **19/10/2026** auprès des guichets de la STB, et seront clôturés au plus tard le **13/11/2026**.

Les souscriptions peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (150 millions de Dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des titres émis, soit un maximum de 1 500 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 150 millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **13/11/2026**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

Un avis de clôture sera publié au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier dès la clôture effective des souscriptions.

2.3 But de l'émission

Ce nouvel emprunt obligataire subordonné sera lancé afin de consolider les fonds propres de la STB et d'améliorer ses ratios de concentration des risques et ce, conformément aux règles prudentielles édictées par la Banque Centrale de Tunisie, notamment les exigences de la circulaire aux banques et aux établissements financiers n° 2016-03 du 29 juillet 2016.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers, fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets.

3 Caractéristiques des titres émis :

3.1 La législation sous laquelle les titres sont créés :

Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le Code des Sociétés Commerciales, livre 4, titre1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

- **Dénomination de l’Emprunt** : « **STB subordonné 2026** »
- **Nature des Titres** : Titres de créance.
- **Forme des Titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des Titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).
- **Modalité et délais de délivrance des Titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l’émission, une attestation délivrée par la STB Banque portant sur le nombre d’obligations subordonnées souscrites ainsi que la catégorie et le taux d’intérêt choisis.

3.2 Prix de souscription et d’émission :

Les obligations subordonnées de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnées, payables intégralement à la souscription.

3.3 Date de jouissance en Intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre de la présente émission portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **13/11/2026** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises est fixée au **13/11/2026**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné.

3.4 Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

3.5 Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 7 ans in fine :

- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,15% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire Tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 215 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de novembre de l'année N-1 au mois d'octobre de l'année N.

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 9,05% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,10% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire Tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de novembre de l'année N-1 au mois d'octobre de l'année N.

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 9,00% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

3.6 Amortissement et remboursement :

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie **A** feront l'objet d'un seul amortissement **in fine**.

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie **B** sont amortissables d'un montant annuel constant de **20 dinars** par obligation subordonnée, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation subordonnée. Cet amortissement commencera à partir de la troisième année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **13/11/2033** pour les catégories **A** et **B**.

3.7 Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation subordonnée.

3.8 Paiement :

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **13 novembre** de chaque année auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Pour la catégorie **A** le premier paiement en intérêts aura lieu le **13/11/2027** et le remboursement total en capital aura lieu le **13/11/2033**.

Pour la catégorie **B**, le premier paiement en intérêts aura lieu le **13/11/2027** et le premier remboursement en capital aura lieu le **13/11/2029**.

3.9 Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

➤ Taux de rendement actuariel (Souscription à taux fixe)

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **9,05% l'an** pour la catégorie **A**, et de **9,00% l'an** pour la catégorie **B** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

➤ Marge actuarielle (Souscription à taux variable)

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois, arrêtée au mois de septembre de l'année 2026 à titre indicatif (du mois d'octobre 2025 au mois de septembre 2026), qui est égale à 7,1242% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,2742% pour la catégorie A, et de 9,2242% pour les catégories B.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,15%** pour la catégorie A, de **2,10%** pour les catégories B.

3.10 Durée totale :

Les obligations subordonnées du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- Catégorie A : 7 ans in fine ;
- Catégorie B : 7 ans dont 2 années de grâce.

3.11 Durée de vie moyenne :

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories du présent emprunt subordonné est de :

- 7 ans pour la catégorie A ;
- 5 ans pour la catégorie B.

3.12 Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une duration de :

- ✓ 5,479 ans pour la catégorie A ;
- ✓ 4,181 ans pour la catégorie B.

3.13 Mode de placement :

Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt subordonné se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.

3.14 Cessibilité des obligations :

Les obligations subordonnées émises dans le cadre de cet emprunt obligataire subordonné sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations subordonnées au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations subordonnées sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

3.15 Rang de la créance et maintien de l'emprunt à son rang

➤ Rang de créance :

En cas de liquidation de la STB, le remboursement du nominal des obligations subordonnées de la présente émission n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement du nominal des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 et suivants du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

➤ Maintien de l'emprunt à son rang :

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

3.16 Garantie :

Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

3.17 Intermédiaires agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt « STB subordonné 2026 », seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Tunisie Clearing.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier et la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

3.18 Prise en charge des obligations subordonnées par Tunisie Clearing :

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de cet emprunt seront prises en charge par Tunisie Clearing.

3.19 Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

3.20 Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

3.21 Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées :

Même mode de représentation que les porteurs d'obligations ordinaires.

3.22 Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

➤ Nature du titre :

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que définie dans le paragraphe « rang de créance » ci-dessus.

➤ Qualité de crédit de l'émetteur :

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

3.23 Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire

supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

2026-AS – 1156

Avis des sociétés

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-

Siège social : Zone Industrielle de KalaaKébira -4060 Sousse-

UNIMED publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 Juin 2026 accompagnés du rapport d'examen limité des commissaires aux comptes : Mme Abir MATMTI (Conseil Audit Formation) et Mr Ahmed AYADI (General Audit).

Bilan au
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Actifs	Notes	30.06.2026	31.12.2025	30.06.2025
Actifs non courants				
Actifs Immobilisés				
Immobilisations incorporelles		12 365 506	11 305 137	10 337 211
Moins : amortissements		(7 539 174)	(6 867 016)	(6 384 805)
	IV.1	4 826 332	4 438 121	3 952 406
Immobilisations corporelles		206 112 189	205 611 160	201 675 273
Moins : amortissements		(134 066 211)	(130 651 703)	(126 603 290)
	IV.2	72 045 978	74 959 457	75 071 983
Immobilisations financières		9 771 563	9 609 883	9 314 898
Moins : provisions		(7 507 926)	(6 504 273)	(5 490 170)
	IV.3	2 263 637	3 105 610	3 824 728
Total des actifs immobilisés		<u>79 135 947</u>	<u>82 503 188</u>	<u>82 849 117</u>
Total des actifs non courants		<u>79 135 947</u>	<u>82 503 188</u>	<u>82 849 117</u>
Actifs courants				
Stocks		51 678 859	53 756 851	56 054 508
Moins : provisions		(6 627 019)	(7 366 173)	(7 251 441)
	IV.4	45 051 840	46 390 678	48 803 067
Clients et comptes rattachés		46 999 815	43 260 051	43 055 368
Moins : provisions		(6 457 127)	(6 592 088)	(4 917 891)
	IV.5	40 542 688	36 667 963	38 137 477
Autres actifs courants		20 629 416	24 406 322	22 983 808
Moins : provisions		(4 087 913)	(3 769 099)	(1 581 299)
	IV.6	16 541 503	20 637 223	21 402 509
Liquidités et équivalents de liquidités	IV.7	11 203 810	8 964 005	19 864 481
Total des actifs courants		<u>113 339 841</u>	<u>112 659 869</u>	<u>128 207 534</u>
Total des actifs		192 475 788	195 163 057	211 056 651

Bilan au
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Capitaux propres et passifs	Notes	30.06.2026	31.12.2025	30.06.2025
Capitaux propres				
Capital social		32 000 000	32 000 000	32 000 000
Réserves		32 975 858	32 975 858	32 975 858
Résultats reportés		11 142 071	14 306 657	14 087 806
Résultats en attente d'affectation		-	-	18 458 851
Autres capitaux propres		15 174 167	15 175 561	15 188 102
Capitaux propres avant résultat de la période	IV.8	<u>91 292 096</u>	<u>94 458 076</u>	<u>112 710 617</u>
Résultat de l'exercice		8 819 217	16 835 414	10 406 100
<u>Total des capitaux propres après résultat de l'exercice</u>		<u>100 111 313</u>	<u>111 293 490</u>	<u>123 116 717</u>
Passifs				
Passifs non courants				
Emprunts	IV.9	14 339 345	17 593 992	21 823 200
Autres passifs non courants	IV.10	7 047 444	9 617 094	6 942 890
<u>Total des passifs non courants</u>		<u>21 386 789</u>	<u>27 211 086</u>	<u>28 766 090</u>
Passifs courants				
Fournisseurs et comptes rattachés	IV.11	16 234 703	9 683 844	14 333 827
Autres passifs courants	IV.12	34 431 829	19 007 979	14 849 609
Autres passifs financiers	IV.13	17 359 691	25 156 032	26 835 166
Concours bancaires	IV.14	2 951 463	2 810 626	3 155 242
<u>Total des passifs courants</u>		<u>70 977 686</u>	<u>56 658 481</u>	<u>59 173 844</u>
<u>Total des passifs</u>		<u>92 364 475</u>	<u>83 869 567</u>	<u>87 939 934</u>
<u>Total des capitaux propres et passifs</u>		<u>192 475 788</u>	<u>195 163 057</u>	<u>211 056 651</u>

Etat de Résultat au
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	30.06.2026	31.12.2025	30.06.2025
Produits d'exploitation				
Revenus	V.1	64 492 396	148 911 525	72 322 191
Autres produits d'exploitation	V.2	590 786	122 352	63 103
Total des produits d'exploitation		65 083 182	149 033 877	72 385 294
Charges d'exploitation				
Variation stocks des produits finis	V.3	2 583 898	(868 669)	2 878 814
Achats d'approvisionnements consommés	V.4	(27 369 355)	(59 641 598)	(30 986 767)
Charges de personnel	V.5	(11 114 317)	(21 128 964)	(10 457 960)
Dotations aux amortissements et aux provisions	V.6	(2 452 046)	(22 401 247)	(10 356 716)
Autres charges d'exploitation	V.7	(6 119 184)	(13 271 463)	(5 625 261)
Total des charges d'exploitation		(44 471 004)	(117 311 941)	(54 547 890)
Résultat d'exploitation		<u>20 612 178</u>	<u>31 721 936</u>	<u>17 837 404</u>
Charges financières nettes	V.8	(2 092 030)	(6 339 225)	(3 213 867)
Produits des placements	V.9	286 867	854 733	611 575
Autres gains ordinaires	V.10	207 314	206 112	172 101
Autres pertes ordinaires	V.11	(6 569 033)	(211 022)	(104 359)
Résultat des activités ordinaires avant Impôt		<u>12 445 296</u>	<u>26 232 534</u>	<u>15 302 854</u>
Impôt sur les sociétés	V.12	(3 626 079)	(9 397 120)	(4 896 754)
Résultat des activités ordinaires après impôt		<u>8 819 217</u>	<u>16 835 414</u>	<u>10 406 100</u>
Résultat net de la période		8 819 217	16 835 414	10 406 100

Etat de Flux de Trésorerie ***(Exprimé en Dinar Tunisien)***

	Notes	30.06.2026	31.12.2025	30.06.2025
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Résultat net		8 819 217	16 835 414	10 406 100
Ajustements pour :				
Amortissements & provisions		2 452 046	22 401 247	10 356 716
Plus ou moins-value sur cession d'Immo		(168 677)	(170 802)	(170 802)
Quote-part des subventions d'investissement		(1 394)	(25 082)	(12 541)
Pertes sur mise au rebut des stocks		1 726 631	-	-
Variation des stocks		351 361	346 438	(1 951 219)
Variation des créances		(3 739 764)	(2 786 571)	(2 581 888)
Variation des autres actifs		3 776 906	(2 546 719)	(1 124 205)
Variation des fournisseurs d'exploitation		6 550 859	(12 597 960)	(7 947 977)
Variation des autres dettes		(4 619 768)	1 075 786	(3 084 407)
<u>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</u>	VI.1	<u>15 147 417</u>	<u>22 531 751</u>	<u>3 889 777</u>
Flux de trésorerie liés à l'investissement				
Décaissements pour acqu. d'Imm. Corp & Incorp.		(2 204 806)	(6 519 763)	(1 615 950)
Encaissements suite à la cession d'Imm.Corp. & Incorp		180 000	170 802	170 802
Capitalisation des amortissements (Recherches et Développements)		145 407	310 070	158 941
Décaissements pour des Dépôts et cautionnements		(161 680)	(348 335)	(53 350)
<u>Flux de trésorerie affectés à l'investissement</u>	VI.2	<u>(2 041 079)</u>	<u>(6 387 226)</u>	<u>(1 339 557)</u>
Flux de trésorerie liés au financement				
Dividendes & autres distributions		-	(18 238 192)	-
Encaissements d'emprunts		16 720 994	59 018 660	31 890 712
Remboursement d'emprunts		(27 728 364)	(67 894 513)	(34 854 592)
<u>Flux de trésorerie affectés au financement</u>	VI.3	<u>(11 007 370)</u>	<u>(27 114 045)</u>	<u>(2 963 880)</u>
Variation de trésorerie		2 098 968	(10 969 520)	(413 660)
Trésorerie au début de la période		6 153 379	17 122 899	17 122 899
Trésorerie à la clôture de la période		8 252 347	6 153 379	16 709 239

I. Présentation de la Société

La société « Unimed SA » est une société anonyme, de nationalité tunisienne, régie par le droit tunisien. Son capital s'élève au 30 juin 2026 à 32.000.000 DT divisé en 32.000.000 actions de valeur nominale de 1 DT chacune.

Créée en 1989, la société « Unimed SA » opère dans le secteur de l'industrie pharmaceutique, et se spécialise particulièrement dans les produits stériles : les préparations injectables, les collyres destinés à une application ophtalmique et les solutions de perfusions.

Son activité s'étend sur le marché tunisien et à l'exportation. Son siège social est sis à la zone industrielle Kalaa Kébira - Sousse.

Sur le plan fiscal, la société « Unimed SA » est soumise aux règles du droit commun.

II. Faits marquants de la période

L'Assemblée Générale Ordinaire du 17 juin 2026 a décidé la distribution de dividendes pour un montant total de 20.000.000 dinars tunisiens. Le paiement desdits dividendes a été effectué en septembre 2026.

Le chiffre d'affaires à l'export a enregistré une baisse de 39 % au 30 juin 2026. Cette diminution s'explique principalement par le recul de l'activité réalisée avec un client important dans le domaine de la sous-traitance, lequel n'a pas renouvelé ses commandes au cours de la période considérée.

III. Principes, Règles et Méthodes Comptables

La comptabilité générale de la société « Unimed SA » est informatisée, le traitement informatique permet la saisie des écritures comptables et l'édition des balances, journaux et grands livres.

Les présents états financiers de la société « Unimed SA » ont été arrêtés conformément aux normes comptables tunisiennes telles que prévues par la Loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ; et dans le respect des hypothèses sous-jacentes (la continuité d'exploitation et la comptabilité d'engagement) ainsi que les conventions comptables prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière.

Les états financiers arrêtés au 30 juin 2026 ont été préparés par référence aux mêmes principes et méthodes comptables utilisés dans les états financiers arrêtés au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2025.

Les conventions comptables de base et les méthodes les plus significatives appliquées pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

III.1 Unité monétaire

Les états financiers sont établis en dinars tunisien.

III.2 Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent au niveau des actifs non courants pour leurs coûts d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

- Concessions, brevets & licences	20%
- Logiciels	33%
- Constructions	5%
- Matériels et outillages industriels	15%
- Matériels de transport	20%
- Matériels informatiques	33%
- Installations générales, agencements et aménagements	15%

Il est à signaler, en outre, que la société procède à l'amortissement accéléré de son matériel et outillage industriel en multipliant par 2 le taux d'amortissement linéaire de 15%. Ce mode, admis par ailleurs fiscalement (article 12 du code de l'IRPP & de l'IS), est motivé par le fait que le matériel concerné fonctionne à 3 équipes.

III.3 Stocks

Les stocks se composent comme suit :

- Matières premières, articles de conditionnement, produits encours de fabrication et produits finis : Cette catégorie est valorisée au coût selon la méthode de l'inventaire permanent ;
- Les matières premières et articles de conditionnement sont valorisés à leur coût d'achat hors taxes récupérables majoré par les frais accessoires d'achats ;
- Les produits finis et semi -finis sont évalués à la valeur la plus faible entre la valeur nette de réalisation et le coût de production de l'année, qui comprend le coût des matières premières et la quote-part des frais directs et indirects rattachés à la production ; et
- Les pièces de rechange et consommables : Ces stocks sont valorisés au coût selon la méthode de l'inventaire permanent. Ils sont évalués au coût moyen pondéré ;

Politique de provision des stocks :

Les éléments constituant une dépréciation des stocks sont détaillés comme suit :

- Les matières premières, articles de conditionnement, produits finis et semi-finis dont le statut est bloqué ;
- Les matières premières, articles de conditionnement, produits finis et semi-finis périmés
- Les retours clients et les pièces de rechange qui sont obsolètes et ce, après confirmation du service maintenance ;
- Le taux de la provision est à 100% suite aux dépréciations réversibles ; et
- En cas de dépréciation irréversible, un état détaillé des stocks concernés doit être approuvé par la direction générale et fera l'objet d'un PV de destruction/ mise en rebut dûment établi par un huissier notaire en présence de deux agents du bureau de contrôle des impôts. Sur la base dudit PV, la perte pour dépréciation est comptabilisée.

III.4 Emprunts

Les emprunts figurent aux passifs du bilan pour la partie débloquée sous la rubrique « passifs non courants », la partie à échoir dans un délai inférieur à une année est reclassée parmi les passifs courants.

III.5 Contrats de location financement

Les contrats de crédit-bail sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Le loyer est défalqué entre remboursement du principal et charges financières selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les charges financières sont comptabilisées en charge de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.

En l'absence de certitude raisonnable quant au transfert de propriété, les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

III.6 Les frais préliminaires et charges à répartir

Il s'agit des frais attachés à des opérations conditionnant l'existence, ou le développement de la société, engagés au moment de la création de la société, ou ultérieurement à cette date dans le cadre d'une extension, de l'ouverture d'un nouvel établissement ou d'une modification de son capital.

Les frais préliminaires sont portés à l'actif du bilan en charges reportées dans la mesure où ils sont nécessaires à la mise en exploitation de la société et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés.

III.7 Politique de provision pour dépréciation des créances douteuses

Le management procède à la clôture de l'exercice à l'estimation d'une provision pour dépréciation des comptes clients et comptes rattachés ainsi que les comptes d'autres actifs courants. À chaque date de clôture le management détermine s'il y a des indicateurs de dépréciation des comptes clients et autres actifs courants. Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels ou des difficultés financières du créancier.

L'estimation des éventuelles provisions pour dépréciation est effectuée sur la base d'un état détaillé des créances douteuses adressé par la direction financière de la société à la direction juridique qui donne un avis motivé sur le sort de chaque créance. La nécessité ou non de constituer des provisions est du ressort la direction générale.

III.8 Provisions pour risques et charges

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction juridique. Celle-ci peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement.

Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classées en passifs non courants.

III.9 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités, figurant dans le bilan et l'état de flux de trésorerie, représentent les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en trésorerie (généralement dont la maturité est inférieure à trois mois).

III.10 Comptabilisation des revenus

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies : la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable, il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société et les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société et des taxes collectées pour le compte de l'État.

III.11 Les règles de prises en compte des gains et des pertes de change

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées en appliquant :

- Pour les ventes : le taux de change journalier de la BCT ;
- Pour les achats de biens : le taux de change figurant sur les documents douaniers ;
- Pour les achats de services, règlements et encaissements : le taux de change du jour de l'opération.
- A la date de clôture de l'exercice, les actifs et les passifs monétaires courants sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les pertes et gains de change en résultant sont constatés en résultat de l'exercice.

III.12 Règles de classification et méthode d'évaluation des placements

1. Classification

Les placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que l'entreprise n'a pas l'intention de conserver pour plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance.

Les placements à long terme

a- Les titres de participation : Il s'agit des titres détenus dans l'intention de conservation durable en vue d'exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour protéger ou promouvoir des relations commerciales.

b- Les titres immobilisés : Il s'agit des titres autres que les titres de participation que l'entreprise a l'intention de conserver durablement notamment pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue période ainsi que les titres dont la conservation durable est subie plutôt que voulue sous l'effet de contraintes juridiques.

2. Evaluation

Les placements à court terme

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat sur les titres cotés très liquides. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Les placements à long terme

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour déterminer la valeur d'usage, la société prend en compte plusieurs facteurs tels que la valeur du marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

III.13 Règles de traitement des frais de recherche et développement

Les états financiers de la société « Unimed SA » sont établis selon les dispositions des Normes Comptables Tunisiennes, notamment, les dispositions de la NCT20. Selon le §16 de cette norme, les frais de recherche sont comptabilisés en charges.

Les frais de développement sont généralement constatés en charges sauf en cas de respect de cinq conditions cumulatives au moment de leur engagement (§20 et §21 de la NCT 20). Parmi ces conditions figure la démonstration de l'existence d'un marché pour le produit en question.

La capitalisation des frais de recherche et développement est faite sur la base des données analytiques. À la date de clôture, leur valeur brute correspond aux dépenses cumulées engagées au titre des travaux de laboratoire, des études techniques et de la préparation des dossiers réglementaires nécessaires à l'obtention des autorisations de mise sur le marché des produits pharmaceutiques. Ces dépenses sont capitalisées après vérification de leur nature, de leur rattachement aux travaux de développement et de leur admissibilité à la capitalisation conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne NCT 20.

L'amortissement des frais de recherche et développement est fait selon un mode linéaire et au taux de 20%.

III.14 Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en dinars tunisien selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires courants libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

Les éléments monétaires non courants sont convertis au cours de clôture. Les gains et les pertes de change qui en résultent sont reportés et amortis sur la durée de vie restante de l'élément monétaire s'y rapportant (y compris l'année en cours). L'amortissement tient compte de la durée pondérée par le montant restant à courir de l'élément en question.

L'écart de conversion est ajusté annuellement en fonction du cours de clôture et par rapport au cours historique de la date de l'opération. L'écart de conversion porté au bilan sera basé uniquement sur le gain ou la perte non matérialisé à la fin de l'année concernée.

Le résultat de la période comprend la portion d'amortissement applicable à l'année concernée ainsi que l'effet d'annulation des affectations antérieures.

III.15 Note sur les évènements postérieurs à l'arrêté des états financiers

Le management de la société n'a identifié aucun évènement survenu entre la date de clôture de la période et la date de publication des états financiers et qui est lié à des conditions existantes à la date de clôture et qui peut entraîner une modification importante des actifs ou des passifs de la société ou qui risque d'avoir des répercussions importantes sur ses activités futures.

IV. Notes relatives au bilan

IV.1 Immobilisations incorporelles (En DT)

Les immobilisations incorporelles nettes se détaillent comme suit :

Désignation	Juin. 2026	Déc. 2025	Juin. 2025
Logiciels	1 155 552	1 155 552	1 146 059
Sites Web	46 549	46 549	46 549
Concessions, marques, brevets et licences	4 820 970	4 803 346	4 741 574
Dépenses en recherche et développement	6 342 435	5 299 690	4 400 523
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	2 506
Total immobilisations incorporelles	12 365 506	11 305 137	10 337 211
Amortissements des immobilisations incorporelles	(7 539 174)	(6 867 016)	(6 384 805)
Total immobilisations incorporelles nettes	4 826 332	4 438 121	3 952 406

IV.2 Immobilisations corporelles (En DT)

Le solde net des immobilisations corporelles se détaille comme suit :

Désignation	Juin. 2026	Déc. 2025	Juin. 2025
Terrains	4 222 771	4 222 771	4 222 771
Constructions	11 007 134	10 923 134	10 923 134
Inst. Gén. Agc. & Amg. Divers	19 169 315	18 999 547	18 689 978
Matériel industriel	102 320 083	101 479 128	101 177 781
Outillage industriel	6 279 572	6 081 537	5 817 683
Matériel de conditionnement	760 990	760 990	760 990
Matériel de transport	9 357 650	9 749 543	9 356 782
Mobilier & matériel de bureau	1 634 138	1 621 996	1 548 545
Matériel informatique	2 432 661	2 358 832	2 286 323
Immobilisations corporelles en cours	48 927 875	49 413 682	46 891 286
Total immobilisations corporelles	206 112 189	205 611 160	201 675 273
Amortissements des immob. corporelles	(134 066 211)	(130 651 703)	(126 603 290)
Total immobilisations corporelles nettes	72 045 978	74 959 457	75 071 983

Tableau de variation des immobilisations incorporelles et corporelles

	Valeurs Brutes					Amortissements & Provisions				VCN	
	31/12/2025	Acquisitions	Cessions	Reclassements	30/06/2026	31/12/2025	Dotations (*)	Reprise Amort immo. cédées	30/06/2026	31/12/2025	30/06/2026
Logiciels	1 155 552	-	-	-	1 155 552	(991 902)	(71 937)	-	(1 063 839)	163 650	91 713
Sites Web	46 549	-	-	-	46 549	(40 876)	(1 657)	-	(42 533)	5 673	4 016
Concessions, marques, brevets et licences	4 803 346	17 624	-	-	4 820 970	(4 426 991)	(96 028)	-	(4 523 019)	376 355	297 951
Dépenses en R&D	5 299 690	1 042 745	-	-	6 342 435	(1 407 247)	(502 536)	-	(1 909 783)	3 892 443	4 432 652
Immobilisations incorporelles	11 305 137	1 060 369	-	-	12 365 506	(6 867 016)	(672 158)	-	(7 539 174)	4 438 121	4 826 332
Terrains	4 222 771	-	-	-	4 222 771	-	-	-	-	4 222 771	4 222 771
Constructions	10 923 134	-	-	84 000	11 007 134	(7 251 636)	(162 127)	-	(7 413 763)	3 671 498	3 593 371
Inst. Gén. Agc. & Amg. Divers	18 999 547	169 768	-	-	19 169 315	(15 689 801)	(508 557)	-	(16 198 358)	3 309 746	2 970 957
Matériels industriel	101 479 128	391 510	-	449 445	102 320 083	(92 614 152)	(2 247 017)	-	(94 861 169)	8 864 976	7 458 914
Outillage industriel	6 081 537	198 035	-	-	6 279 572	(3 817 624)	(526 011)	-	(4 343 635)	2 263 913	1 935 937
Matériel de conditionnement	760 990	0	-	-	760 990	(760 990)	-	-	(760 990)	-	-
Matériel de transport	9 749 543	251 515	(643 408)	-	9 357 650	(7 000 948)	(482 379)	632 084	(6 851 243)	2 748 595	2 506 407
Mobilier & matériel de bureau	1 621 996	12 142	-	-	1 634 138	(1 370 372)	(44 438)	-	(1 414 810)	251 624	219 328
Matériel informatique	2 358 832	73 829	-	-	2 432 661	(2 146 180)	(76 063)	-	(2 222 243)	212 652	210 418
Immobilisations corporelles en cours	49 413 682	47 638	-	(533 445)	48 927 875	-	-	-	-	49 413 682	48 927 875
Immobilisations corporelles	205 611 160	1 144 437	(643 408)	-	206 112 189	(130 651 703)	(4 046 592)	632 084	(134 066 211)	74 959 457	72 045 978
Total Général	216 916 297	2 204 806	(643 408)	-	218 477 695	(137 518 719)	(4 718 750)	632 084	(141 605 385)	79 397 578	76 872 310

Durant le premier semestre de l'exercice 2026, la société a procédé à la capitalisation des charges de dotation aux amortissements liées aux frais de recherche et développement pour un montant global de 145.407 DT.

IV.3 Immobilisations financières (En DT)

Les immobilisations financières nettes sont détaillées comme suit :

Désignation	Juin. 2026	Déc. 2025	Juin. 2025
Titres "Société Promochimica"	7 762 600	7 762 600	7 762 600
Titres "Société Nippomed"	749 970	749 970	749 970
Emprunt obligataire national	20 000	20 000	20 000
Titres immobilisés – droit de propriété	500	500	500
Dépôts & cautionnements	1 238 493	1 076 813	781 828
Total immobilisations financières brutes	9 771 563	9 609 883	9 314 898
Provisions pour dépréciation des immo fin	(7 507 926)	(6 504 273)	(5 490 170)
Total immobilisations financières nettes	2 263 637	3 105 610	3 824 728

() La société « Unimed SA » détient une participation de 17,51% dans le capital de la société Promochimica provisionnée à concurrence de 6.792.275 DT.*

IV.4 Stocks (En DT)

Le solde net des stocks se détaille comme suit :

Désignation	Juin. 2026	Déc. 2025	Juin. 2025
Matières premières	14 779 867	15 427 659	14 643 316
Conditionnements	12 723 644	15 321 565	15 806 111
Encours en sous-traitance	487 456	456 526	956 516
Produits finis en sous-traitance	306 271	184 638	220 431
Encours	2 277 106	2 877 737	3 667 136
Produits finis	9 104 849	7 568 994	9 704 561
Pièces de rechange	8 565 297	8 542 558	7 679 075
Réactifs Laboratoires	1 636 139	1 519 136	1 308 514
Stock Consommable	821 517	855 754	676 196
Filtres	976 713	1 002 284	1 392 652
Total des stocks bruts	51 678 859	53 756 851	56 054 508
Prov. pour dépréciation des stocks MP et AC	(5 007 965)	(4 230 856)	(4 077 605)
Prov. pour dépréciation des stocks PF et PSF	(812 771)	(1 745 749)	(1 737 180)
Prov. pour dépréciation des stocks PDR	(130 476)	(132 228)	(132 352)
Prov. pour dépréciation des stocks encours	(675 807)	(1 257 340)	(1 304 304)
Total des stocks nets	45 051 840	46 390 678	48 803 067

IV.5 Clients et comptes rattachés (En DT)

Le solde net des clients et comptes rattachés se détaille comme suit :

Désignation	Juin. 2026	Déc. 2025	Juin. 2025
Clients ordinaires locaux	20 105 510	13 058 773	14 235 612
Clients ordinaires étrangers	13 111 006	18 351 246	16 842 576
Clients, douteux ou litigieux	6 457 127	6 403 751	4 917 892
Valeurs à l'encaissement	7 326 172	5 446 281	7 059 288
Total des comptes clients bruts	46 999 815	43 260 051	43 055 368
Provisions pour dépréciation des créances	(6 457 127)	(6 592 088)	(4 917 891)
Total des comptes clients nets	40 542 688	36 667 963	38 137 477

Les valeurs à l'encaissement correspondent à des traites reçues des clients, conservées en portefeuille et non encore échues à la date de clôture. À ce titre, ces montants constituent des créances clients et non des liquidités disponibles.

IV.6 Autres actifs courants (En DT)

Le solde net des autres actifs courants se détaille comme suit :

Désignation	Juin. 2026	Déc. 2025	Juin. 2025
Fournisseurs avances & acomptes	6 214 448	2 977 515	6 863 435
Fournisseurs, créances sur emballages à rendre	3 470	3 470	3 470
Personnel, avances & acomptes	303 692	358 883	329 135
Etat, impôts & taxes - Actifs	7 849 026	15 381 171	10 101 606
Etat, saisie provisoire	970 389	970 389	970 389
Débiteurs divers (*)	4 591 354	4 295 826	4 071 214
Charges constatées d'avance	344 379	252 095	471 040
Charges à répartir	149 919	149 919	149 919
Produits à recevoir	202 739	17 054	23 600
Total autres actifs courants	20 629 416	24 406 322	22 983 808
Provisions pour dépréciation des débiteurs divers	(4 087 913)	(3 769 099)	(1 581 299)
Total autres actifs courants nets	16 541 503	20 637 223	21 402 509

(*) La rubrique « Débiteurs divers » englobe une avance en compte courant de la société « Promochimica » pour un montant de 1.078.143 DT, estimée non récupérable et qui a fait l'objet d'une provision pour dépréciation à ce titre pour un montant de 269.536 DT.

Le détail de la rubrique « Débiteurs divers », ainsi que les provisions pour dépréciation y afférentes, se présente comme suit :

Désignation	Solde Brut 2025	Mouvement	Solde Brut 30-06-26	Provision	Solde Net 30-06-26
BAO TANG	19 160	-	19 160	19 160	-
CLEAN ROOM	25 891	(14 629)	11 262	-	11 262
GLOBE TRANSIT	2 223	-	2 223	2 223	-
INOX MED	25 003	(2 407)	22 596	12 846	9 750
ISSIS	4 315	-	4 315	2 173	2 142
KARIM AMEUR	10 000	-	10 000	10 000	-
LEDER PHARMA	2 805	-	2 805	2 805	-
MED BEN AMMAR	5 000	-	5 000	5 000	-
NIPPOMED	580 712	175 714	756 426	-	756 426
Promochimica	1 054 215	23 928	1 078 143	269 536	808 607
Ridha&Ridha	27 379	-	27 379	27 379	-
SARRA HUILES	2 203 155	88 126	2 291 281	2 291 281	-
SENAMED	24 580	-	24 580	14 097	10 483
SMB	14 409	(10 793)	3 616	-	3 616
STS	163 180	-	163 180	163 180	-
UBCI LEASING	1 032	-	1 032	1 032	-
UNIREST	18 991	(4 664)	14 327	6 975	7 352
Autres débiteurs divers	113 776	40 253	154 029	28 350	125 679
Total	4 295 826	295 528	4 591 354	2 856 038	1 735 316

IV.7 Liquidités et équivalents de liquidités (En DT)

Le solde des liquidités et équivalents de liquidités se détaille comme suit :

Désignation	Juin. 2026	Déc. 2025	Juin. 2025
Emprunt National	500 000	500 000	500 000
Placements à terme	6 500 514	-	1 000 000
Placement courants	116	116	116
Blocage / Déblocage	29 848	29 848	92 379
Banques en DT	3 544 850	7 050 329	17 369 431
Banques en devises	620 248	1 375 496	893 120
CCP et e-dinars	1 575	1 575	1 575
Caisse	6 659	6 641	7 860
Total liquidités et équivalents de liquidités	11 203 810	8 964 005	19 864 481

IV.8 Capitaux propres (En DT)

Le solde des capitaux propres se détaille comme suit :

Désignation	Juin. 2026	Déc. 2025	Juin. 2025
Capital	32 000 000	32 000 000	32 000 000
Réserves légales	3 200 000	3 200 000	3 200 000
Réserves statutaires	2 777 847	2 777 847	2 777 847
Réserves libres	26 998 011	26 998 011	26 998 011
Réserves spéciales de réinvestissement	7 086 040	7 086 040	7 086 040
Réserves de Réévaluation (*)	8 088 127	8 088 127	8 088 127
Résultats reportés	11 142 071	14 306 657	14 087 806
Résultats en attente d'affectation	-	-	18 458 851
Subventions d'investissement	-	1 394	13 935
Total des capitaux propres avant résultat	91 292 096	94 458 076	112 710 617
Résultat net de l'exercice	8 819 217	16 835 414	10 406 100
Total des capitaux propres avant affectation	100 111 313	111 293 490	123 116 717

Le résultat par action se présente comme suit :

Désignation	Juin. 2026	Déc. 2025	Juin. 2025
Résultat net	8 819 217	16 835 414	10 406 100
Nombre d'actions moyen pondéré	32 000 000	32 000 000	32 000 000
Résultat par action (DT)	0,276	0,526	0,325

(*) En application de la loi n° 56 du 27 décembre 2018 relative à l'institution du régime de la réévaluation légale des bilans pour les sociétés industrielles, la société « Unimed SA » a réévalué les éléments d'actifs corporels immobilisés, autres que les terrains et les bâtiments, selon leur valeur réelle, ne dépassant pas la valeur obtenue après réévaluation du prix d'acquisition ou de revient selon les indices fixés par le décret N°71 du 28 octobre 2019. L'écart de réévaluation est inscrit dans un compte spécial de réévaluation non distribuable pour un montant de 8.088kDT. L'amortissement excédentaire est à constater sur une période de 5 ans qui a commencé en 2020.

Tableau de variation des capitaux propres

	Capital social	Réserves légales	Réserves de réinvestissement	Résultats reportés	Autres réserves	Réserves de Réévaluation	Résultat de l'exercice	Subventions d'investissement	Total des CP avant affectation
Situation au 31 décembre 2025	32 000 000	3 200 000	7 086 040	14 306 657	29 775 858	8 088 127	16 835 414	1 394	111 293 490
Affectation en résultats reportés	-	-	-	16 835 414	-	-	(16 835 414)	-	-
Dividendes distribués (1)	-	-	-	(20 000 000)	-	-	-	-	(20 000 000)
Résorption des subventions d'investissement (2)	-	-	-	-	-	-	-	(1 394)	(1 394)
Résultat au 30 juin 2026	-	-	-	-	-	-	8 819 217	-	8 819 217
Situation au 30 juin 2026	32 000 000	3 200 000	7 086 040	11 142 071	29 775 858	8 088 127	8 819 217	-	100 111 313

(1) L'AGO du 17 juin 2026 a décidé la distribution de dividendes pour un montant de 20 000 000 DT.

(2) Le détail de la subvention d'investissement se présente comme suit :

Nature	Donneur	Etendue	QP inscrite au résultat 2025 et antérieur	QP inscrite au résultat 2026	Valeur au 30/06/2026	Conditions non remplies
ITP 2023	Ministère de l'industrie	28 082	26 688	1 394	-	Néant
Total Général		28 082	26 688	1 394	-	

IV.9 Emprunts (En DT)

Le solde des emprunts à long terme se présente comme suit :

Désignation	Juin. 2026	Déc. 2025	Juin. 2025
Emprunt - AB	14 261 784	17 111 138	20 957 567
Emprunt - Leasing	77 561	482 854	865 633
Total Emprunts	14 339 345	17 593 992	21 823 200

IV.10 Autres passifs non courants (En DT)

Les passifs non courants sont constitués par la provision pour risques divers qui s'élève à 7.047.444 DT au 30 juin 2026 contre 9.617.094 DT au 31 décembre 2025.

IV.11 Fournisseurs et comptes rattachés (En DT)

Le solde des fournisseurs et comptes rattachés se détaille comme suit :

Désignation	Juin. 2026	Déc. 2025	Juin. 2025
Fournisseurs d'exploitation locaux	3 419 885	4 535 788	3 151 658
Fournisseurs locaux, effets à payer	939 592	688 599	2 097 342
Fournisseurs, factures non parvenues	5 454 619	2 218 465	1 538 145
Fournisseurs d'exploitation étrangers	6 183 567	2 013 608	7 372 960
Fournisseurs étrangers, paiements en cours	110 577	110 577	155 778
Fournisseurs étrangers, actualisation à la clôture	126 463	116 807	17 944
Total des dettes fournisseurs	16 234 703	9 683 844	14 333 827

IV.12 Autres passifs courants (En DT)

Le solde des autres passifs courants se détaille comme suit :

Désignation	Juin. 2026	Déc. 2025	Juin. 2025
Personnel & comptes rattachés	969 800	2 520 009	1 023 957
Etat, impôts & taxes	7 731 867	12 057 219	8 697 918
Actionnaires, dividendes à payer	20 020 825	20 825	19 017
Sécurité sociale	1 664 989	1 530 870	1 590 217
Charges à payer	4 044 348	2 879 056	3 518 500
Total des autres passifs courants	34 431 829	19 007 979	14 849 609

IV.13 Autres passifs financiers (En DT)

Le solde des autres passifs financiers se détaille comme suit :

Désignation	Juin. 2026	Déc. 2025	Juin. 2025
Échéances à moins d'un an, AB	6 695 784	6 955 910	6 703 239
Échéances à moins d'un an, UBCI leasing	788 064	861 346	930 544
Crédits à court terme	9 752 947	17 172 262	19 038 500
Intérêts courus	122 896	166 514	162 883
Total des autres passifs financiers	17 359 691	25 156 032	26 835 166

IV.14 Concours bancaires (En DT)

Le solde des concours bancaires se détaille comme suit :

Désignation	Juin. 2026	Déc. 2025	Juin. 2025
STB Dinars	-	-	135
AMEN BANK Dinars	2 929 067	2 798 263	3 013 991
BH Dinars	22 396	12 363	-
UBCI Dinars	-	-	141 116
Total des concours bancaires	2 951 463	2 810 626	3 155 242

V. Notes relatives à l'état de résultat

V.1 Revenus (En DT)

Les revenus se détaillent comme suit :

Désignation	Juin. 2026	Déc. 2025	Juin. 2025
Ventes à l'export	13 278 610	47 001 357	21 765 243
Ventes locales	51 213 786	101 910 168	50 556 948
Total revenus	64 492 396	148 911 525	72 322 191

V.2 Autres produits d'exploitation (En DT)

Les autres produits d'exploitation se détaillent comme suit :

Désignation	Juin. 2026	Déc. 2025	Juin. 2025
Quote-part des subventions d'investissement	1 394	25 082	12 541
Autres produits d'exploitation	589 392	97 270	50 562
Total autres produits d'exploitation	590 786	122 352	63 103

V.3 Variation des stocks des produits finis et encours (En DT)

Les stocks de produits finis et encours ont connu une variation positive de 2.583.898 DT au 30 juin 2026 contre une variation de 2.878.814 DT au 30 juin 2025.

V.4 Achats d'approvisionnements consommés (En DT)

Les achats d'approvisionnements consommés se détaillent comme suit :

Désignation	Juin. 2026	Déc. 2025	Juin. 2025
Matières premières	13 778 172	32 078 107	18 851 891
Articles de conditionnement	7 916 921	24 221 762	14 042 510
Fournitures de conditionnement	157 291	314 433	78 695
Fournitures et outillage de Laboratoires	355 475	456 222	207 629
Fournitures hygiéniques	(5 726)	(68 036)	(35 150)
Produits d'entretien	(1 701)	11 726	1 067
Fournitures de bureau	1 317	27 220	7 089
Autres approvisionnements	1 297 499	4 319 697	2 141 529
Variation de stocks	2 102 687	(5 714 066)	(6 327 177)
Vêtements de travail	19 418	86 464	5 606
Energies (eau, électricité, gaz, carburant)	1 748 002	3 908 069	2 013 078
Total achats d'approvisionnements consommés	27 369 355	59 641 598	30 986 767

V.5 Charges de personnel (En DT)

Les charges de personnel se détaillent comme suit :

Désignation	Juin. 2026	Déc. 2025	Juin. 2025
Salaires & compléments de salaires	9 274 879	17 533 990	8 642 724
Charges sociales légales	1 814 574	3 546 646	1 791 072
Autres charges sociales	24 864	48 328	24 164
Total charges de personnel	11 114 317	21 128 964	10 457 960

V.6 Dotations aux amortissements et aux provisions (En DT)

Les dotations aux amortissements et aux provisions se détaillent comme suit :

Désignation	Juin. 2026	Déc. 2025	Juin. 2025
Dot. Amort. des immobilisations incorporelles	631 763	869 845	435 721
Dot. Amort. des immobilisations corporelles	3 941 580	8 292 104	4 346 733
Dot / Rep sur Prov. pour dépréciation des créances	(134 960)	2 772 261	1 098 064
Dot. Prov. pour dépréciation des autres actifs	318 813	2 290 023	102 223
Dot. / Rep Prov. pour dépréciation des stocks	(739 152)	840 720	725 988
Dot. Prov. pour dépréciation immobilisations financières	1 003 653	2 028 207	1 014 104
Dot. / Rep Prov. pour risques et charges	(2 569 651)	5 308 087	2 633 883
Total dotation aux amortissements et provisions	2 452 046	22 401 247	10 356 716

V.7 Autres charges d'exploitation (En DT)

Les autres charges d'exploitation se détaillent comme suit :

Désignation	Juin. 2026	Déc. 2025	Juin. 2025
Loyers	155 902	281 703	142 089
Entretien & réparation	1 156 914	1 943 035	740 625
Assurances	847 286	1 448 285	668 065
Etudes & services extérieurs	1 259 965	2 548 684	1 011 474
Honoraires	370 455	1 023 968	241 782
Transports	525 358	1 610 251	610 506
Frais postaux et de télécom.	18 539	61 925	27 468
Services bancaires	131 816	407 837	213 420
Missions, réceptions, voyages	408 206	993 480	490 829
Relations publiques	816 829	1 800 807	845 246
Dons	13 201	74 231	16 231
Jetons de présence	87 500	225 000	125 000
Droits, impôts & taxes	327 213	852 257	492 526
Total autres charges d'exploitation	6 119 184	13 271 463	5 625 261

V.8 Charges financières nettes (En DT)

Les charges financières nettes se détaillent comme suit :

Désignation	Juin. 2026	Déc. 2025	Juin. 2025
Intérêts sur emprunts	2 024 298	5 522 282	2 731 000
Intérêts des autres opérations de financement	126 933	368 350	159 240
Intérêts des comptes courants	68 144	206 013	115 549
Différence de change	(127 345)	242 580	208 078
Total charges financières nettes	2 092 030	6 339 225	3 213 867

V.9 Produits des placements (En DT)

Les produits des placements se sont élevés au 30 juin 2026 à 286.867 DT contre 611.575 DT au 30 juin 2025. Ces produits se rattachent à des produits sur placements courants.

V.10 Autres gains ordinaires (En DT)

Les autres gains ordinaires se détaillent comme suit :

Désignation	Juin. 2026	Déc. 2025	Juin. 2025
Plus-value de cession d'immobilisations	168 677	170 802	170 802
Produits divers ordinaires	38 637	35 310	1 299
Total autres gains ordinaires	207 314	206 112	172 101

V.11 Autres pertes ordinaires (En DT)

Les autres pertes ordinaires se détaillent comme suit :

Désignation	Juin. 2026	Déc. 2025	Juin. 2025
Autres pertes ordinaires (*)	6 192 452	136 123	71 050
Amendes et pénalités	376 581	74 899	33 309
Total autres pertes ordinaires	6 569 033	211 022	104 359

(*) La société a constaté, au cours du premier semestre 2026, la perte définitive résultant du contrôle fiscal, à la suite d'un accord conclu avec l'administration fiscale, pour un montant de 4,4 mDT, ainsi qu'une perte sur mise au rebut de stocks de 1,8 mDT.

V.12 Impôt sur les sociétés (En DT)

L'impôt sur les sociétés se détaille comme suit :

Désignation	Juin. 2026	Déc. 2025	Juin. 2025
Impôt sur les sociétés	3 153 112	8 171 409	4 258 047
Contribution sociale solidaire	472 967	1 225 711	638 707
Total impôt sur les sociétés	3 626 079	9 397 120	4 896 754

VI. Notes sur l'état de flux de trésorerie

Pour la détermination de la variation de la trésorerie, la société a choisi le modèle autorisé pour la présentation de flux de trésorerie et ce, conformément à la norme comptable générale. Les différentes variations sont les suivantes :

VI.1 Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

Les flux provenant de l'exploitation ont donné lieu à un excédent de 15.147.417 DT. Ils résultent principalement de l'ajustement du résultat de la période au titre des dotations aux amortissements et aux provisions, de la plus-value de cession d'immobilisations, de la quote-part des subventions d'investissement, de la perte sur mise au rebut de stocks ainsi que des variations des différents postes du bilan liés à l'exploitation.

VI.2 Flux de trésorerie liés à l'investissement

Les flux affectés à l'investissement ont donné lieu à un déficit de 2.041.079 DT et se détaillent comme suit :

- Décaissement pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles pour 2.204.806 DT ;
- Encaissements réalisés suite à la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, pour un montant total de 180.000 DT ;
- Capitalisation des amortissements liés aux activités de recherche et développement pour 145.407 DT ;
- Décaissement pour des Dépôts et cautionnements pour 161.680 DT.

VI.3 Flux de trésorerie liés au financement

Les flux affectés au financement ont dégagé un déficit de 11.007.370 DT et se détaillent comme suit :

- Encaissement relatif à l'obtention de nouveaux crédits pour un montant de 16.720.994 DT.
- Remboursements des emprunts bancaires et leasing pour 27.728.364 DT.

VI.4 Trésorerie à la clôture de la période

La trésorerie à la clôture de l'exercice se présente comme suit :

Désignation	Juin. 2026	Déc. 2025	Juin. 2025
Liquidités et équivalents de liquidités	11 203 810	8 964 005	19 864 481
Concours bancaires	(2 951 463)	(2 810 626)	(3 155 242)
Trésorerie à la clôture de la période	8 252 347	6 153 379	16 709 239

VII. Notes aux parties liées

VII.1 Identification des parties liées :

Les parties liées à la société « UNIMED SA » sont les suivantes :

- La société ISSIS SUARL
- La société INOX MED SARL
- La société SMB SARL
- La société SARRAHUILES SA
- La société UNIREST SARL
- La société SENAMED SARL
- La société CLEAN ROOM PROJECT
- La société PROMOCHIMICA
- La société Ridha & Ridha
- La société MEDPACK
- La société NIPPOMED
- Mr Lotfi CHARFEDDINE
- La société AZ PHARMA

VII.2 Transactions avec les parties liées :

Les transactions avec les parties liées survenues au cours du premier semestre de l'exercice 2026 sont détaillées ci-après :

- La société « UNIMED SA » a accordé en 2026 un prêt en compte courant associé à la société « Promochimica » de 23.928 DT. Le compte courant associé « Promochimica » présente un solde au 30 juin 2026 de 1.078.143 DT. Un avenant à cette convention de prêt en compte courant associé a été signé en 2023 pour éliminer la date limite du prêt à savoir, le 31 décembre 2022, prévue dans la convention initiale.
- La société « UNIMED SA » a conclu, avec la société « AZ PHARMA » un contrat pour la location d'un dépôt situé à la Zone Industrielle Kalâa Kebira, prenant effet début janvier 2025, et prévoyant un loyer mensuel de 3.675 dinars hors TVA, majoré annuellement de 5 %. La charge de location s'élève au 30 juin 2026 à 23.160 DT HTVA.
- Dans le cadre du financement de la pénalité douanière pour un montant global de 2.392.657 DT condamnant solidairement les sociétés « UNIMED SA » et la société sœur « Sarra Huiles », la société « UNIMED SA » a accordé en 2023 un prêt en compte courant associé à la société « Sarra Huiles » de 1.900.884 DT. Au 30 juin 2026, le compte courant associé « Sarra Huiles » présente un solde débiteur de 2.291.281 DT y compris les intérêts de 8% par an.
- La société « UNIMED SA » a signé en date du 01 juin 2023 avec la société « NIPPOMED », un contrat de location d'un local à usage industriel sis à la Zone Industrielle Kalâa Kebira. Cette location est consentie pour une période d'une année, commençant le 1^{er} juin 2023 et finissant le 31 mai 2024, renouvelable par tacite reconduction, et moyennant un loyer annuel brut de 21.360 DT HTVA.

Le produit de location enregistré chez la société « UNIMED SA », au 30 juin 2026, s'élève à 10.680 DT HTVA.

- La société « UNIMED SA » a signé en date du 31 mai 2023 avec la société « NIPPOMED », une convention de prestation de service à travers laquelle, la société « UNIMED SA » fournit à la société « NIPPOMED » une assistance administrative, une

- gestion des ressources humaines ainsi que l'accomplissement des obligations comptables, fiscales et juridiques, prenant effet à partir du 1^{er} Juin 2023. Cette convention prend effet à partir du 1^{er} juin 2023 et ce, pour une durée de trois années renouvelables par tacite reconduction et moyennant des honoraires basés sur un TimeSheet des travaux réalisés par les équipes de la société « UNIMED SA ».

Le produit enregistré chez la société « UNIMED SA », au 30 juin 2026, s'élève à 525 DT HTVA.

- La société « UNIMED SA » a conclu en date du 1^{er} janvier 2016 avec la société « SENAMED », une convention en vertu de laquelle la société « SENAMED » s'engage à fournir à la société « UNIMED SA », des prestations de promotion et d'information médicale de ses produits médicamenteux sur le territoire tunisien. Cette convention a fait l'objet de plusieurs avenants portant les honoraires mensuels hors TVA de 7.000 DT à 10.000 DT puis à 13.000 DT. Le Conseil d'Administration réuni en date du 28 octobre 2025 a décidé de porter le montant des honoraires mensuels à 25.000 DT HTVA à partir du mois d'octobre 2025. En date du 30 janvier 2026, UNIMED SA a envoyé une notification de résiliation de la convention à la société SENAMED.

Le montant total facturé à la société « UNIMED SA » au titre du premier semestre de l'exercice 2026 s'élève à 75.003 DT HTVA.

- La société « UNIMED SA » a conclu le 25 mai 2011 avec la société « Inox Med » une convention de prestation de service pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction et à travers laquelle, la société « Inox Med » assure à la société « UNIMED SA » la mission d'entretien et de rénovation de ses installations, selon les règles et les normes professionnelles, en respectant les consignes et les délais fixés par la société « UNIMED SA » pour chaque mission.

Le montant facturé par « Inox Med » en 2026 à la société « UNIMED SA » s'élève à 300.006 DT.

- La société « UNIMED SA » a conclu le 25 mai 2017 avec la société « Clean Room Project », une convention de prestation de service pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction et à travers de laquelle, la société « Clean Room Project » assure à la société « UNIMED SA » l'exécution de divers travaux d'aménagement, au niveau de ses salles blanches, selon les règles et les normes professionnelles, en respectant les consignes et les délais fixés par la société « UNIMED SA » pour chaque mission.

Le montant facturé à la société « UNIMED SA » au titre du premier semestre de l'exercice 2026 s'élève à 9.495 DT.

- La société « UNIMED » a conclu en date du 12 février 2009 avec la société « SMB », une convention de prestation de service pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction et à travers laquelle, la société « SMB » assure à la société « UNIMED SA » la mission de réalisation de divers travaux d'extension et d'aménagement de ses locaux, selon les règles et les normes professionnelles, en respectant les consignes et les délais fixés par la société « UNIMED SA » pour chaque mission.

Le montant facturé à la société « UNIMED SA » au titre du premier semestre de l'exercice 2026 s'élève à 33.469 DT.

- La société « UNIMED SA » a conclu en date du 4 juin 2011 avec la société « UNIREST », une convention de prestation de service pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction et à travers laquelle, la société « UNIREST », s'engage à fournir à la société « UNIMED SA », des prestations de restauration à son personnel

Par ailleurs, La société « UNIMED SA » s'engage à ce que les locaux mis à la disposition de la société « UNIREST » soient conformes aux standards et aux règles d'hygiène et de sécurité, à fournir à la société « UNIREST » tout le matériel électroménager et les batteries de cuisine nécessaires à sa mission, à fournir également tout le nécessaire de service à l'instar des plateaux, assiettes et couverts et enfin, à aménager le réfectoire.

Le montant facturé à la société « UNIMED SA » au titre du premier semestre de l'exercice 2026 s'élève à 271.504 DT HTVA ;

- Au 30 juin 2026, la société « UNIMED SA » s'est approvisionnée auprès de la société « MEDPACK » de matières premières et d'articles de conditionnement à hauteur de 1.370.820 DT HTVA.
- La société « Unimed » a signé en date du 5 mars 2021 avec la société « Ridha & Ridha », un contrat de location d'un local d'une superficie de 50 m² et situé dans ses locaux administratifs sis à la Zone Industrielle Kalâa Kebira. Cette location est consentie pour une période d'une année commençant le 01 mars 2021 et finissant le 28 février 2022, renouvelable par tacite reconduction et moyennant un loyer annuel de 2.400 DT H.TVA. Aucun produit n'a été enregistré chez la société « Unimed » au titre de cette location au 30 juin 2026.
- La société « UNIMED SA » a conclu avec la société « NIPPOMED », une convention en vertu de laquelle la société « UNIMED SA » s'engage à fournir à la société « NIPPOMED », des avances en compte courant associé dans le cadre du financement du projet « NIPPOMED ». Durant le premier semestre 2026, la société « UNIMED SA » a avancé un montant de 163.005 DT.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration tenu le 23 mai 2024.

Le compte courant associé de la société « NIPPOMED » chez la société « UNIMED SA » présente au 30 juin 2026 un solde débiteur de 600.000 DT.

- La société « UNIMED SA » a conclu, en octobre 2025, une convention d'assistance juridique avec Maître Jamel Hajji pour une durée de trois années à compter du 1er octobre 2025, renouvelable par tacite reconduction. Ladite convention prévoit des honoraires mensuels de 10.000 DT HT, payables trimestriellement. Le montant facturé à la société « UNIMED SA » au titre du premier semestre de l'exercice 2026 s'élève à 60.000 DT HT.
- La société « UNIMED SA » a facturé, au cours du premier semestre de l'exercice 2026, la quote-part des charges communes (frais de siège) aux sociétés « INOX MED », « CLEAN ROOM PROJECT », « UNIREST », « SMB », « ISSIS », « SENAMED » et « NIPPOMED » comme indiqué au niveau du tableau suivant :

Participation aux frais du siège au 30 juin 2026	
Société	Montant HT
INOX MED	1 500
UNIREST	1 500
S M B	1 500
I S S I S	900
SENAMED	900
CLEAN ROOM PROJECT	1 500
NIPPOMED	525
Total Général	8 325

- La société « UNIMED SA » a signé avec les sociétés « INOX MED », « UNIREST », « SMB », « SENAMED » et « CLEAN ROOM PROJECT » une convention d'avance et de refacturation des charges d'assurance Groupe à travers laquelle, la société « UNIMED
- SA » supporte la prime relative à l'adhésion du personnel de sociétés « INOX MED », « UNIREST », « SMB », « SENAMED », « CLEAN ROOM PROJECT » et « NIPPOMED » et procède à sa refacturation annuellement au titre de participation aux frais de contrat d'assurance groupe.

Les montants refacturés par la société « UNIMED SA » au cours du premier semestre de l'exercice 2026 se présentent comme suit :

Société	Montant HT
INOX MED	2 096
UNIREST	3 243
S M B	3 452
SENAMED	2 064
CLEAN ROOM PROJECT	3 225
NIPPOMED	1 984
Total Général	16 064

- La société « UNIMED SA » a facturé la quote-part des frais de télécommunication aux sociétés « INOX-MED », « CLEAN ROOM PROJECT » et « UNIREST » comme indiqué au niveau du tableau suivant :

Société	Montant HT
INOX MED	602
UNIREST	547
CLEAN ROOM PROJECT	630
Total Général	1 779

- Les soldes des parties liées au 30 juin 2026 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Société	Solde fournisseurs	Débiteurs divers	Créditeurs divers	Solde total
UNIREST	(36 808)	14 327	-	(22 481)
S M B	-	3 616	-	3 616
I S S I S	-	4 315	-	4 315
SENAME	141 212	24 580	-	165 792
CLEAN ROOM PROJECT	(10 794)	11 262	-	468
INOX MED	(59 501)	22 596	-	(36 905)
SARRA HUILES	-	2 291 281	-	2 291 281
PROMOCHIMICA	-	1 078 143	-	1 078 143
Ridha & Ridha	-	27 379	-	27 379
Ridha Charfeddine	-	-	(114 683)	(114 683)
MEDPACK	(240 907)	-	-	(240 907)
AZ PHARMA	826	-	-	826
NIPPOMED	-	756 425	-	756 425
Total Général	(205 972)	4 233 924	(114 683)	3 913 269

VIII. Autres notes complémentaires

VIII.1 Emissions, rachats et remboursements de dettes et d'actions

Dettes

Emprunts	Solde au 31.12.2025			Mouvements de la période		Solde au 30.06.2026		
	Total début de période	Échéance à + 1 an	Échéance à - 1 an	Additions	Règlements échéances	Total fin de période	Échéance à + 1 an	Échéance à - 1 an
Amen Bank 11,2 mDT	2 203 279	-	2 203 279	-	1 101 640	1 101 639	-	1 101 639
Amen Bank 5,3 mDT	2 172 131	1 129 508	1 042 623	-	521 311	1 650 820	608 197	1 042 623
Amen Bank 10 mDT	6 828 588	4 903 702	1 924 886	-	944 812	5 883 776	3 884 641	1 999 135
Amen Bank 0,6 mDT	505 263	378 947	126 316	-	63 158	442 105	315 789	126 316
Amen Bank 0,5 mDT	417 787	327 506	90 281	-	44 133	373 654	279 059	94 595
Amen Bank 3 mDT	2 400 000	1 800 000	600 000	-	300 000	2 100 000	1 500 000	600 000
Amen Bank 0,84 mDT	840 000	812 459	27 541	-	-	840 000	729 836	110 164
Amen Bank 8,2 mDT	8 200 000	7 259 016	940 984	-	134 426	8 065 574	6 452 459	1 613 115
Amen Bank 0,5 mDT	500 000	500 000		-	-	500 000	491 803	8 197
Total	24 067 048	17 111 138	6 955 910	-	3 109 480	20 957 568	14 261 784	6 695 784

Les emprunts bancaires présentent les conditions suivantes :

	Taux d'intérêt	Nombre total des mensualités	Période de grâce	Date dernière échéance	Garanties
Amen Bank 11,2 mDT	TMM + 1,25%	84 mois	23 mois	02/12/2026	Voir Eng. Hors Bilan
Amen Bank 10 mDT	TMM + 1,25%	84 mois	23 mois	15/03/2029	Voir Eng. Hors Bilan
Amen Bank 5,3 mDT	TMM + 1,25%	84 mois	23 mois	10/01/2028	Voir Eng. Hors Bilan
Amen Bank 0,6 mDT	TMM + 1,25%	80 mois	23 mois	25/12/2029	Voir Eng. Hors Bilan
Amen Bank 0,5 mDT	TMM + 1,25%	82 mois	22 mois	25/12/2029	Voir Eng. Hors Bilan
Amen Bank 3 mDT	TMM + 1,25%	83 mois	23 mois	25/12/2029	Voir Eng. Hors Bilan
Amen Bank 8,2 mDT	TMM + 1,5%	84 mois	23 mois	05/06/2031	Voir Eng. Hors Bilan
Amen Bank 0,5 mDT	TMM + 1,5%	84 mois	23 mois	10/06/2032	Voir Eng. Hors Bilan
Amen Bank 0,84 mDT	TMM + 1,25%	84 mois	23 mois	05/11/2031	Voir Eng. Hors Bilan

- **VIII .2 Actions**

Aucune émission ni remboursement d'actions ordinaires n'a eu lieu durant la période intermédiaire.

VIII Immobilisations acquises par voie de leasing

Année	Contrat	Catégorie	Valeur Brute	Échéance à - 1 an	Échéance à + 1 an et – de 5 ans	Taux d'intérêt Effectif	Nbre total des Échéances	Loyer mensuel TTC
2024	Contrat 593050	Matériel de transport	1 931 987	701 064	62 165	11,62%	36	62 166
2024	Contrat 593060	Matériel de transport	240 276	87 000	15 396	11,62%	36	7 732
Total			2 172 263	788 064	77 561			69 898

VIII.4 Engagements hors bilan

Type d'engagement	Valeur totale	Tiers	Observations
Engagements Donnés			
a) Garanties personnelles			
-Aval		Néant	
-Caution		Néant	
-Lettre de crédit		Néant	
b) Garanties réelles			
-Hypothèque	51 140 000	AMEN BANK	Une hypothèque sur l'ensemble de la propriété constituée par les parcelles n° 32-33-34-35-36 du plan de lotissement de la zone industrielle de Kalaa Kébira a été accordée à la Banque en avril 2010
-Nantissement	65 000 000	AMEN BANK	Un nantissement sur une liste d'équipement d'exploitation de l'entreprise
-Nantissement	3 500 000	STB	Un nantissement sur une liste d'équipement d'exploitation de l'entreprise
-Nantissement	3 000 000	UIB	Un nantissement sur les titres
	4 137 759	UBCI	
	2 843 347	UIB	
c) Effets escomptés et non échus		2 625 257	BTL
		1 918 593	ATB
		9 375 584	AMEN BANK
		2 003 241	UIB \$ 676 496
d) Financement devises		494 363	UIB € 146 564
		1 661 974	UBCI \$ 561 250
		1 392 414	AMEN BANK € 412 811
e) Financement Stock	4 000 000	AMEN BANK	
f) Créances Leasing	864 039	UBCI	
Total	153 956 571		
Engagements reçus			
Néant			
Total		-	
Engagements réciproques			
Caution et garantie de marché	3 286 242	UBCI	
Caution et garantie de marché	395 321	AMEN BANK	
Garanties de paiement	2 421	UBCI	
Crédits documentaires	17 491	UBCI	
Crédits documentaires	261 772	AMEN BANK	
Cautions douanières	57 100	UIB	
Cautions douanières	60 000	UBCI	
Cautions douanières et fiscales	2 364 707	AMEN BANK	
Total	6 445 054		
Total général	160 401 625		

VIII.5 Tableau de passage des charges par nature aux charges par destination

Ventilation					
Rubrique	Montant	Coût de production	Frais de distribution	Frais d'administration	Autres charges
Achats d'approvisionnements consommés	27 369 355	26 713 995	123 488	476 987	54 885
Charges de personnel	11 114 317	7 005 368	2 405 117	1 180 574	523 258
Dotation aux Amort. & Prov.	2 452 046	3 196 369	306 499	331 324	(1 382 146)
Autres charges d'exploitation	6 119 184	2 388 028	2 320 203	984 839	426 114
Charges financières nettes	2 092 030	-	-	-	2 092 030
Autres pertes ordinaires	6 569 033	-	-	-	6 569 033
Impôt sur les sociétés	3 626 079	-	-	-	3 626 079
TOTAL	59 342 044	39 303 760	5 155 307	2 973 724	11 909 253

VIII.6 Soldes intermédiaires de gestion (En Dinar Tunisien)

Produits	30.06.2026	31.12.2025	30.06.2025	Charges	30.06.2026	31.12.2025	30.06.2025	Soldes	30.06.2026	31.12.2025	30.06.2025
CA Local	51 213 786	101 910 168	50 556 948	Stockage/	(2 583 898)	868 669	(2 878 814)				
CA Export	13 278 610	47 001 357	21 765 243	Déstockage de production							
Autres produits d'exploitation	590 786	122 352	63 103								
Total	65 083 182	149 033 877	72 385 294	Total	(2 583 898)	868 669	(2 878 814)	Production	67 667 080	148 165 208	75 264 108
Production	67 667 080	148 165 208	75 264 108	Achats consommés	27 369 355	59 641 598	30 986 767	Marge sur coût matière	40 297 725	88 523 610	44 277 341
Marge sur coût matière	40 297 725	88 523 610	44 277 341	Autres charges externes	5 791 971	12 419 206	5 132 735	Valeur ajoutée	34 505 754	76 104 404	39 144 606
				Charges de personnel	11 114 317	21 128 964	10 457 960				
				Impôts et taxes	327 213	852 257	492 526				
Valeur ajoutée	34 505 754	76 104 404	39 144 606	Total	11 441 530	21 981 221	10 950 486	EBE	23 064 224	54 123 183	28 194 120
Excédent brut d'exploitation	23 064 224	54 123 183	28 194 120	Charges financières nettes	2 092 030	6 339 225	3 213 867				
Autres produits ordinaires	207 314	206 112	172 101	Autres charges ordinaires	6 569 033	211 022	104 359				
Produits de placement	286 867	854 733	611 575	Dotations aux amort et prov	2 452 046	22 401 247	10 356 716				
				Impôt sur les bénéfices	3 626 079	9 397 120	4 896 754				
Total	23 558 405	55 184 028	28 977 796	Total	14 739 188	38 348 614	18 571 696	ROI	8 819 217	16 835 414	10 406 100
ROI	8 819 217	16 835 414	10 406 100								
Total	8 819 217	16 835 414	10 406 100	Total				Résultat Net	8 819 217	16 835 414	10 406 100

Tunis, le 12 octobre 2026

**Mesdames et Messieurs les actionnaires
de la Société « UNIMED SA »
Zone Industrielle Kalaa Kébira, Sousse**

Introduction

Conformément aux dispositions de l'article 21 bis de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires de la société Unité de Fabrication de Médicaments SA (« Unimed SA » ou « société »), comprenant le bilan au 30 juin 2026, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître des capitaux propres totalisant 100.111.313 DT, y compris le bénéfice de la période s'élevant à 8.819.217 DT.

La direction générale de la société est responsable de l'établissement et la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité d'informations financières intermédiaires. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Justification de notre conclusion avec réserve

La société « Unimed SA » détient une participation de 17,51% dans le capital de la société « Promochimica » pour une valeur brute de 7.762.600 DT ainsi qu'une avance en compte courant associé de 1.078.143 DT sur ladite société.

Le 17 octobre 2019, en raison des pertes accumulées depuis la création de la société, le commissaire aux comptes de la société « Promochimica » a convoqué une assemblée générale ordinaire afin de délibérer sur la situation économique et financière de la société et ses perspectives. Il est à indiquer que la société n'a toujours pas arrêté ses états financiers au titre de 2017.

Au 30 juin 2026, ladite participation ainsi que l'avance en compte courant ont fait l'objet de provisions pour dépréciation respectivement de 6.792.275 DT et 269.536 DT.

En l'absence d'une situation financière et comptable récente et d'informations suffisantes et appropriées sur l'activité de la société et ses perspectives, nous ne sommes pas en mesure de déterminer si les provisions pour dépréciation des titres de participation et de la créance en compte courant sont suffisantes et appropriées.

Conclusion avec réserve

Sur la base de notre examen limité et sous réserve de l'incidence éventuelle sur les états financiers intermédiaires de la situation évoquée dans le paragraphe « Justification de notre conclusion avec réserve », nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNIMED SA » au 30 juin 2026 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Observation

Nous attirons votre attention sur le fait que la société n'a pas déposé auprès du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dans le délai de deux mois suivant la clôture du premier semestre de l'exercice comptable, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2026, accompagnés du rapport des commissaires aux comptes y afférent, conformément aux dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

Conseil Audit Formation – CAF

GENERAL AUDIT

Abir Matmti

Ahmed Ayadi